CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

COMMUNAUTES DU PAYS DE SAINT-MALO 2020 - 2026

ANNEXE 1
EVALUATION DU CLS PAR FICHE-ACTION

PAYS de SAINT-MALO COMMUNAUTÉS

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

FICHE 1 : METTRE EN PLACE UN "FORUM HABITAT" À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS AIDANTS

Objectifs :

Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en favorisant l'adaptation de leur logement, afin de soutenir le maintien à domicile et l'accès à un habitat adapté.

PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
□ Familles et enfants
⊗ **Personnes en situation de handicap**
⊗ **Personnes âgées**
□ Tout public
⊗ **Elus locaux**
⊗ **Professionnels**
⊗ **Usagers**
⊗ **Autres : Aidants, Personnes en perte d'autonomie**

TERRITOIRES DE L'ACTION

□ Pays
⊗ **EPCI : Saint-Malo Agglomération et la CC Côte d'Emeraude**
□ Communes
□ Quartier politique de la ville



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Sur la durée du CLS, **2 forums "Bien chez soi"** ont été organisés, conformément aux objectifs initiaux :

- Forum "Bien chez soi" : **à Pleurtuit**, le 26 septembre 2023, ayant accueilli environ 150 visiteurs sur la journée. 2 tables rondes ont été proposées :
 - **Aménagement du logement et maintien à domicile**
 - **Le parcours résidentiel**

- Forum "Bien chez soi" : **à Saint-Malo**, le 2 octobre 2024, permettant de toucher un public élargi à l'échelle de Saint-Malo Agglomération.

Ces forums ont permis :

Une **sensibilisation du public** à l'anticipation de l'adaptation du logement et au maintien à domicile.

La **diffusion d'informations et de conseils** pratiques sur les aides, les solutions d'aménagement et la prévention des risques à domicile.
Une meilleure compréhension de la **notion de parcours résidentiel**, grâce aux tables rondes et à la présence de structures spécialisées.

La **mise en relation directe avec les partenaires du territoire**, facilitant l'orientation et l'accompagnement des publics.

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

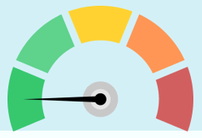
Le CLS a été **partenaire** de cette action, qui a été principalement portée par **l'Interclic (avec ses 3 CLIC)**, la **CARSAT** Bretagne, **l'AGECLIC** et les **collectivités locales**.

Les forums ont permis de réunir un large réseau de partenaires rassemblant :

-Acteurs de l'habitat et de l'adaptation du logement (SOLIHA, Ergo Logis…)
-Acteurs de la prévention, de la santé et du bien-vieillir (Kiné Ouest Prévention, Siel Bleu…)
-Entreprises, solutions techniques et innovation (Actimut, Bastide…)
-Acteurs du parcours résidentiel et de l'habitat alternatif (Domitys…)
-Organismes de protection sociale et de retraite (AGIRC-ARRCO, Malakoff Humanis…)
-Acteurs institutionnels et collectivités …

Le **financement** de l'action a été assuré conjointement par **l'ARS, la conférence des financeurs (CFPPA)** et la **CARSAT**, avec l'**appui des collectivités locales.**

FICHE 1 : METTRE EN PLACE UN "FORUM HABITAT" À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS AIDANTS



DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION



DIFFICULTÉS :

- **Communication** : Être plus visible en amont et en aval de l'action
- **Aménagement de l'espace**
- Action **chronophage**

LEVIERS FACILITANTS :

- **Diversité et richesse des acteurs** intervenants
- Prise en compte conjointe des personnes âgées et des personnes en situation de handicap favorisant une **coordination territoriale décloisonnée.**



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION :

- Dès 2025, via son CLS, en partenariat avec l'Interclic, les communautés du Pays de Saint-Malo portent la stratégie de la prévention de la perte d'autonomie. Cet axe de travail rentre naturellement dans la stratégie PPA (2026-2028) sous la thématique "HABITAT".
- L'action pourrait évoluer en **modifiant son support et son format**, en s'éloignant du concept de forum pour privilégier des démarches plus ciblées et participatives. L'objectif serait de traiter des **thématiques plus larges liées à l'habitat**, telles que la précarité énergétique, la lutte contre le logement indigne et l'amélioration générale des conditions de logement, tout en **sensibilisant élus et acteurs locaux** aux enjeux santé-habitat. Cette approche permettrait de mieux adapter les actions aux besoins des habitants et de renforcer leur impact territorial.





Vous souhaitez vous informer sur les différentes formes d'habitat et sur les aides pour adapter le domicile ? Venez rencontrer les professionnels présents !

FORUM
"BIEN CHEZ SOI"

ESPACE DELTA - RUE RANSBACH BAUMBACH
À PLEURTUIT

Mardi 26 septembre 2023
de 9h30 à 17h

Entrée libre et gratuite

Tout au long de la journée : Stands d'information, animations, ateliers ...

Tables rondes animées par les acteurs du territoire :
11h - 12h15 : Aménagement du logement et maintien à domicile
14h30 - 15h45 : le Parcours résidentiel et l'habitat de demain

FICHE 2 : FORMER LES ACTEURS INTERVENANTS AUPRÈS DES ENFANTS ET JEUNES ENFANTS SUR LES SUJETS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Objectifs :

Former les acteurs intervenants auprès des enfants et jeunes enfants sur les sujets d'amélioration de la qualité de l'air intérieur

PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
⊗ **Familles et enfants**
□ Personnes en situation de handicap
□ Personnes âgées
□ Tout public
□ Elus locaux
⊗ **Professionnels : au contact des jeunes enfants/ des enfants / adolescents.**
□ Usagers

TERRITOIRES DE L'ACTION

□ Pays
⊗ **EPCI : Saint Malo agglomération, CC de la Bretagne Romantique, CC de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel**
□ Communes
□ Quartier politique de la ville



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Faire évoluer les pratiques des professionnels en faveur de comportements plus favorables à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des locaux accueillant des jeunes enfants.
Plusieurs formations gratuites visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ont été organisées à destination des professionnels de la petite enfance. Elles ont été animées par une conseillère médicale en environnement intérieur, membre de l'association CAPT'AIR Bretagne.

Ces formations s'adressaient aux équipes de PMI/CDAS, aux services petite enfance et enfance des EPCI (dont les relais assistants maternels et les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant), aux assistantes maternelles ainsi qu'aux acteurs des réseaux parentalité en cours de structuration sur le territoire :

- **2021** : 8 participant(e)s en Bretagne Romantique.
- **2022** : 2 formations avec8 participant(e)s sur la Côte d'Emeraude.
- **2023** : 4 participant(e)s sur Saint Malo Agglomération.
- **2024** : 12 participant(e)s sur Saint Malo Agglomération.
- **2026** : 22 participant(e)s en Pays Dol et Baie du Mont Saint Michel.

Les retours recueillis à l'issue des actions menées ont été globalement satisfaisants.

Faciliter la montée en compétences des acteurs du champ de l'enfance et de la petite enfance sur la question de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

-SMA et le CLS ont mis en œuvre un atelier **de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur** intitulé **« Ma maison change d'air »**. Ce temps a permis d'aborder les sources de pollution intérieure et les enjeux sanitaires associés.
-Un **guide de bonnes pratiques sur la qualité de l'air intérieur: "Un air sain chez moi"** a été diffusé. Ces supports ont permis de renforcer les connaissances sur les sources de pollution intérieure et les leviers d'action.

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Conseillère médicale en environnement intérieur, l'association CAPT'AIR BRETAGNE et nos référents santé des 4 EPCI.

Documentation : Guide de bonnes pratiques sur la qualité de l'air intérieur: : **"Un air sain chez moi".**

Ressources **financières** : Participation de **l'ARS.**

FICHE 2 : FORMER LES ACTEURS INTERVENANTS AUPRÈS DES ENFANTS ET JEUNES ENFANTS SUR LES SUJETS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS

La principale difficulté rencontrée a concerné **l'identification du support et des créneaux horaires compatibles avec les contraintes des publics ciblés** (assistantes maternelles, personnels de crèche, etc.), ce qui, malgré une communication satisfaisante autour des actions, a entraîné une **participation très inférieure à la capacité d'accueil** fixée à 15 personnes.

LEVIERS FACILITANTS

Le caractère concret et opérationnel de la formation, associé à un sujet suscitant un **réel intérêt auprès des publics ciblés**, a constitué un levier facilitateur, notamment grâce aux mises en application proposées.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les perspectives d'évolution portent sur le **développement d'actions de formation et de sensibilisation à destination des collectivités locales**, notamment concernant l'**entretien des locaux publics et l'utilisation de produits de nettoyage non polluants**, dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'air intérieur (ex. : Ville de Quévert, Dinan Agglomération).
Par ailleurs, ces actions pourraient être **complétées par une sensibilisation des collectivités aux pratiques d'achats responsables,** en particulier pour le matériel scolaire et administratif. Cela inclurait le recours à des produits moins polluants, le choix de fournitures non traitées et labellisées, ainsi qu'une réflexion sur les marchés publics et les commandes réalisées par les mairies.
Enfin, **un élargissement du public cible pourra être étudié**, notamment en direction des parents, comme initialement envisagé, et complété par des temps de sensibilisation à destination des élus et des agents, en particulier en début de nouvelles mandatures.

Diffusion du guide **"Un air sain chez moi"** élaboré par la CC de **Bretagne Romantique**, aux participant(e)s des ateliers.

FICHE 3 : MIEUX INFORMER LES HABITANTS SUR LES OUTILS D'OBSERVATION ET DE VEILLE EXISTANTS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET SUR LE RISQUE RADON

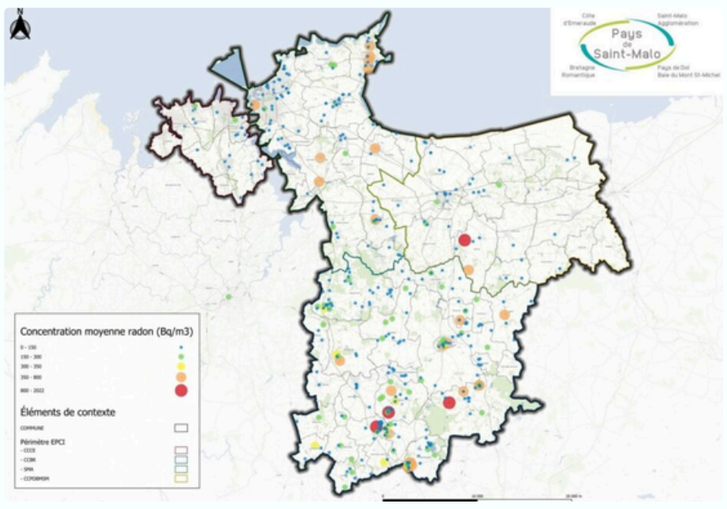
Développer les connaissances et l'information du public autour de la qualité de l'air intérieur et extérieur.

PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Personnes âgées
⊗ **Tout public**
□ Elus
□ Professionnels
⊗ **Usagers**

TERRITOIRES DE L'ACTION

⊗ **Pays**
⊗ **EPCI : CC de la Bretagne Romantique, CC de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel**
□ Communes
⊗ **Quartier politique de la ville**



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Volet 1 : Engager une campagne de sensibilisation et de mesure Radon

De 2021 à 2024 : Une campagne de sensibilisation et de **mesure du radon** a été déployée, la première année sur la Bretagne Romantique (porté par le service le PCAET) puis à l'échelle des 4 EPCI avec le service Renov'Habitat. Cette action s'est appuyée sur une information des habitants via la presse et des envois ciblés auprès des mairies et des professionnels de santé. L'exposition au radon a été évaluée suite à la **distribution et au retour de 798 kits de mesure**. Les résultats montrent que **93 % des foyers** présentent une **concentration inférieure au seuil de risque** fixé par l'OMS (300 Bq/m³). La participation s'est majoritairement concentrée en Bretagne Romantique (**42 %**) et sur Saint-Malo Agglomération (**36 %**), suivies de Dol-de-Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel (**17 %**) et de la Côte d'Émeraude (**5 %**) liée à une logique de risque. En complément, des **actions de sensibilisation** ont été menées auprès des professionnels et du grand public, notamment à travers des ateliers à destination des professionnels du bâtiment et des consultations gratuites d'**aide à l'arrêt du tabac**, ainsi que des solutions concrètes proposées aux foyers concernés.

Volet 2 : Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

-Atelier de **sensibilisation "Ma maison change d'air"** destiné au grand public sur la qualité de l'air intérieur.
-Actions ciblées de **formation** et d'information auprès des professionnels de santé et de la petite enfance (CF Fiche 2) et **diffusion ciblée de ressources** de sensibilisation aux bons gestes, intitulées **« Air sain chez moi ».**

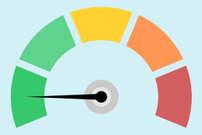
Volet 3 : Suivi et actions sur la qualité de l'air extérieur à Saint Malo Agglomération.

Les actions ont permis d'aller au-delà de l'étude de faisabilité initialement prévue, avec la réalisation d'une **évaluation quantitative d'impact sanitaire (EQIS)** de la pollution atmosphérique sur le territoire du Pays de Saint-Malo, en mobilisant les partenaires institutionnels et les données nécessaires. L'EQIS a été menée, mettant en évidence un impact sanitaire principalement lié aux PM2.5 (38 décès évitables au seuil OMS).

Le comité de suivi de la qualité de l'air (CPTS, DREAL, sous-préfecture, ARS, Air Breizh, ORS, Santé publique France, St Malo ville, agglomération et Pays, région Bretagne) a été déployé dès 2023 et s'est réuni en 2024 et 2025 pour assurer le suivi et le programme d'actions sur la qualité de l'air extérieur. Des groupes de travail dédiés ont été mis en place. Des actions de sensibilisation ont été déployées : conférence grand public en 2024, diffusion de vidéos et supports pédagogiques.

Des temps d'informations ont eu lieu auprès des élus en Conseil, des professionnels de santé en CTS. Le comité Qualité de l'air a également été mobilisé afin d'améliorer la connaissance des données locales, notamment par le déploiement d'un capteur ammoniac NH3 (installé en 2025) et la conduite d'une étude de triangulation sur 3 sites supplémentaires, ainsi que par le suivi des données disponibles relatives aux PM10, PM2,5 et autres polluants atmosphériques.

FICHE 3 : MIEUX INFORMER LES HABITANTS SUR LES OUTILS D'OBSERVATION ET DE VEILLE EXISTANTS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET SUR LE RISQUE RADON





RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES :

Volet 1 : Service Renov'habitat, les 4 Communautés de Communes, les maisons France service, Approche éco habitat, Capt'air, pour le relai communication (la ligue contre le cancer, CPTS, MSA, ...).

Volet 2 : Mutualité française, SMA.

Volet 3 : CPTS, DREAL, sous-préfecture, ARS, Air Breizh, ORS, Santé publique France, St Malo ville, agglomération et Pays, région Bretagne.

Ressources financières : Participation financière de **l'ARS et des collectivités.**

Matériels : Mise à disposition de dosimètres radon, intervention d'expert en qualité de l'air, accompagnement de secrétariat (volet 1).

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION



DIFFICULTÉS

Volet 1 :

- **Temps** de secrétariat,
- **Toucher les publics éloignés et fragiles,**
- **Perte des dosimètres** par les habitants,
- **Suites à donner** quand nécessité de travaux

Volet 3 :

- Développer une **culture commune,**
- **Limite / cadrage** sur les enjeux santé-environnementaux.

LEVIERS FACILITANTS

Volet 1 :

- Travail en **articulation avec le service rénovation et son réseau**,
- Réalisation de la **cartographie**,
- La **communication** tout au long de l'action.

Volet 3 :

- **Co-portage** Ville – SMA – Pays,
- **Signature d'une charte de fonctionnement.,**
- Forte **mobilisation** et implication de tous,
- **Portage politique et institutionnel fort**.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les objectifs du CLS ont été largement atteints, avec la réalisation complète des actions prévues dans les volets 1, 2 et 3, incluant la **sensibilisation**, la **mise à disposition des dosimètres radon**, l'organisation de **formations** pour les professionnels de santé et de la petite enfance, ainsi que la réalisation de l'**EQIS** sur la pollution atmosphérique. Tous les livrables ont été produits, et les **résultats sont au-delà des attentes**, contribuant à une meilleure compréhension des enjeux sanitaires liés à l'air intérieur et extérieur.

Étant donné que les objectifs ont été pleinement réalisés, il serait pertinent de suivre l'impact à long terme des actions menées, notamment en poursuivant la **sensibilisation** et la **promotion de bonnes pratiques** de manière **continue** des populations et des professionnels, ainsi qu'en **maintenant la disponibilité des données radon et pollution atmosphérique**. Cette démarche permettrait d'évaluer les effets sur la santé publique et de renforcer les bonnes pratiques déjà établies.
Cette dynamique pourrait également être renforcée par une **communication réactive en cas de dépassement des seuils de pollution**, articulée avec les **messages de prévention liés aux risques solaires**, afin d'assurer une information cohérente et adaptée aux publics concernés.

FICHE 4 : COORDONNER LES ACTIONS ET LES OUTILS DÉPLOYÉS SUR LE TERRITOIRE EN FAVEUR DU REPÉRAGE DE LA FRAGILITÉ

Objectifs :

Coordonner les actions et les outils déployés sur le territoire en faveur du repérage de la fragilité

L'évaluation de cette action n'a pas pu être réalisée.

Cette difficulté met en évidence les limites du suivi des actions lorsqu'elles sont portées par des partenaires extérieurs au CLS. En l'absence de mécanismes formalisés de partage d'information et de reporting, la visibilité sur leur mise en œuvre peut s'en trouver réduite, ce qui complique l'évaluation globale du Contrat Local de Santé. Ce constat souligne l'importance de renforcer les modalités de coordination et de suivi entre le CLS et les dispositifs partenaires afin de garantir une meilleure circulation de l'information et une vision partagée de l'avancement des actions.

Plus largement, l’évaluation montre que les actions qui ne sont pas directement portées par le CLS sont davantage exposées au risque de ne pas être mises en œuvre, ou de l’être de manière partielle, en fonction des priorités et des capacités des structures qui en assurent le portage.

Dans ce cadre, l’inscription de cet axe dans le CLS apparaissait pertinente au moment de sa signature. Toutefois, sa mise en œuvre repose sur une articulation étroite entre les différents acteurs du territoire, ainsi que sur les orientations et outils définis au niveau national. À ce jour, le déploiement d’ICOPE est notamment attendu sur le territoire.

La mission dédiée à la prévention de la perte d’autonomie, portée dans le cadre de la CFPPA, constitue ainsi un levier pour renforcer cette dynamique. Elle est conduite en articulation avec le CLS, les trois CLIC et l’ensemble des acteurs du territoire, afin de favoriser une meilleure coordination des initiatives et de soutenir le déploiement d’actions structurantes en matière de prévention de la perte d’autonomie.

FICHE 5 : INFORMER ET SENSIBILISER AU NIVEAU DE CHAQUE COMMUNE UN BINÔME ÉLU/ AGENT POUR ÊTRE EN CAPACITÉ DE JOUER LE RÔLE DE RELAIS ENTRE L'USAGER ET LES PROFESSIONNELS DE L'ORIENTATION SOCIAL ET SANTÉ

Objectifs :

Faciliter l’accès des usagers à un service d’orientation sur le territoire

PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Personnes âgées
⊗ **Tout public**
⊗ **Elus locaux**
⊗ **Professionnels: : Agents municipaux / CCAS**
□ Usagers

TERRITOIRES DE L’ACTION

⊗ **Pays**
□ EPCI
□ Communes
□ Quartier politique de la ville



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Identifier au sein de chaque commune du territoire un binôme élu / agent communal pour intégrer un réseau d’ « acteurs relais ». Ces binômes bénéficieront de temps d’information et de sensibilisation sur les outils d’orientation existants et les partenaires vers qui orienter les usagers dans le champ du social et de la santé.

Accompagner la mise en place des formations au premier accueil pilotées par le Conseil départemental.

- Le Conseil Départemental, via ses Centres d’action sociale, a organisé :
 - 6 sessions de formation qui ont réunies 75 participants (Bretagne romantique : 2 sessions, CDAS de la Baie : 1 session, Ville de St-Malo : 1 session, Pays Malouin : 2 sessions)
 - Sur chaque territoire, un ou deux “temps forts partenarial” avec des représentants des structures accueillant des habitant·es en demande sociale (élus et personnels de mairies, des CDAS, d’associations diverses, etc.) pour leur présenter la démarche, les ressources en ligne (annuaire social en ligne, site de l’ASIP, etc.)

[Mission non prévue à l’origine]
Faciliter l’intégration des questions santé au sein du guide ASIP à destination des structures accueillant du public.

- Le Contrat Local de Santé, en partenariat avec la CPTS Bretagne Romantique et Pays de Dol :
 - a participé à plusieurs “temps-fort partenarial” organisés par le Conseil Départemental
 - a animé un atelier visant à recueillir les demandes les plus fréquentes des habitants en matière de santé
 - a proposé 4 fiches pouvant être intégrées au guide ASIP pour permettre aux personnels des structures accueillant du public de renseigner les habitants :
 - Besoin de soins, Droits en santé, Addictions, Santé mentale

FICHE 5 : INFORMER ET SENSIBILISER AU NIVEAU DE CHAQUE COMMUNE UN BINÔME ÉLU/ AGENT POUR ÊTRE EN CAPACITÉ DE JOUER LE RÔLE DE RÔLE DE RELAIS ENTRE L'USAGER ET LES PROFESSIONNELS DE L'ORIENTATION SOCIAL ET SANTÉ



RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES :



Le Conseil Départemental a intégralement porté cette action.

Le Contrat Local de Santé a apporté un complément à l'action initiale en proposant l'intégration de ressources "Santé" au sein du guide ASIP. Pour cela, le CLS a mobilisé ses partenaires, notamment la CPTS BRD.

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION



DIFFICULTÉS

- Le suivi des actions portées par une autre structure est généralement plus délicat.

LEVIERS FACILITANTS

- Consensus des acteurs de terrain et du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'intégration de ressources "santé" au sein du guide ASIP.
- Coopération avec des partenaires ressources : CPTS BRD.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le suivi des actions portées par une autre structure est généralement plus délicat.

Dans le cas présent, cette action fonctionne car le Département s'est investi sur chaque territoire et le déploiement de l'ASIP est bien démarré.

Cette action reposera sur une actualisation régulière des informations et des ressources mises à disposition, afin d'assurer la fiabilité de l'orientation des usagers et de limiter les situations de non-recours aux droits.

- Le CLS assurera un rôle de vigie quant à l'actualisation des ressources "santé" au sein du guide ASIP : vérification des ressources déjà intégrées, travail autour des nouvelles thématiques plebiscitées par la population.
- Le CLS pourra également se faire le relais de la démarche auprès d'élus du territoire.



FICHE 6 : METTRE EN PLACE UNE INSTANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE SUR LA THÉMATIQUE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Objectifs :

- Pérenniser les actions de lutte contre les violences sur le territoire.
- Mobiliser les élus et partenaires autour d'objectifs communs pour la lutte contre les violences et la prise en charge des victimes.
- Améliorer le repérage, l'orientation et la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, en urgence et sur le long terme.
- Assurer une prise en charge complète des victimes, en intégrant les aspects sociaux, judiciaires et médicaux avec des soins adaptés.

.

PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
⊗ **Elus locaux**
⊗ **Professionnels: de terrain, membres du collectif VIF**
⊗ **Usagers**

TERRITOIRES DE L'ACTION

⊗ **Pays**
□ EPCI
□ Communes
□ Quartier politique de la ville



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Structurer une gouvernance du réseau avec la mise en place d'une instance stratégique mobilisant les différents partenaires compétents et les élus, dans la continuité du réseau « violence comment s'en sortir » : « Comité de pilotage de lutte contre les violences »

Le CLS a soutenu et accompagné le réseau VIF dans les projets :

En 2021 : Organisation d'un **premier comité de pilotage,** réunissant les institutions et administrations du territoire, afin d'installer une instance d'articulation et de pilotage permettant de partager et valider les orientations du réseau porté par les acteurs du territoire. Ce premier comité a permis de partager l'état des lieux, de faire le point sur les dispositifs existants et les besoins identifiés, de confirmer leur intérêt et leur complémentarité, et de soutenir **leur pérennisation par un appui financier.**

En 2023 : Organisation d'un **2e comité de pilotage**. Ses objectifs ont été de **consolider et pérenniser les dispositifs existants de prise en charge et d'orientation des victimes**, de poursuivre et renforcer les actions de **prévention** et de **sensibilisation** portées par le réseau, de mieux faire connaître les dispositifs auprès des professionnels sociaux et de santé, tout en développant les **interventions en milieu rural**. Le comité de pilotage visait également à **renforcer les réponses en matière d'hébergement et de logement**, tant dans l'urgence que dans l'accompagnement vers des solutions durables. A l'échelle de chaque EPCI, organisation de **réunions locales et de rencontres avec les élus** afin de présenter le diagnostic territorial. Ces temps d'échanges ont permis un **recensement des places d'hébergement d'urgence** existantes et une **mobilisation des acteurs et des élus** autour des enjeux identifiés sur le territoire.

En 2025 : La réunion du comité de pilotage initialement envisagée a été reportée et, au regard du calendrier du CLS, n'a finalement **pas pu être organisée.**

Le dispositif d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (**ISCG**) a notamment été **maintenu**, avec la poursuite du **cofinancement à hauteur d'un tiers à l'échelle du Pays**, et une **information régulière des élus** sur les enjeux liés à ce dispositif. Par ailleurs, la thématique a continué à être portée en Comité de Pays, notamment lors de la présentation des bilans.

Le comité de pilotage pourra valider et accompagner la conclusion d'un Contrat Local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, avec les services de l'Etat, marquant l'engagement des différentes parties-prenantes en faveur de la lutte contre les violences.

Cet **objectif n'a pas été atteint**. Le dispositif n'a pas pris l'ampleur initialement envisagée et n'a pas pu se structurer suffisamment pour aboutir à la formalisation d'un tel contrat. Si de nombreux acteurs étaient mobilisés autour de la thématique, la démarche a toutefois souffert d'un **manque de lisibilité quant au portage et aux rôles de chacun**. Ces difficultés ont conduit à une **perte progressive de la dynamique collective, limitant la capacité** du comité de pilotage à porter un engagement formalisé et partagé à l'échelle du territoire.

FICHE 6 : METTRE EN PLACE UNE INSTANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE SUR LA THÉMATIQUE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES :

Partenaires mobilisés

Institutionnels / services publics :

- Services de l'État (police et gendarmerie) et intervenant social en commissariat & gendarmerie (dispositif ISCG), Sous préfecture, Tribunal, Procureur, ARS, DRDFE ...
- les Elus (1 élu / EPCI)
- le Département, les services sociaux

Associations et structures d'accompagnement :

- Associations de soutien aux victimes et de prévention (Planning Familial 35, Le Goéland, AIS 35, CIDFF 35, APASE, Femmes Solidaires, ...)

Partenaires sanitaires :

- Centre Hospitalier de Saint-Malo (consultations médico-sociales et dispositifs VIF), CPTS

Ressources financières : cofinancement du dispositif ISCG : ⅓ département , ⅓ état , ⅓ collectivité.

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS

– Caractère **chronophage** du pilotage et de l'animation de l'instance.
– **Difficulté à recueillir et centraliser les informations nécessaires** .
– **Manque de lisibilité des rôles** des différents acteurs impliqués.
– Portage principalement assuré par le CLS, entraînant uune difficulté dans **l'animation et le pilotage**

LEVIERS FACILITANTS

– **Mobilisation des acteurs** : présence active lors des réunions et engagement autour des enjeux majeurs.
– **La pertinence et prégnance des enjeux** : la thématique des violences reste un sujet structurant, facilitant la mobilisation et la continuité de certaines actions malgré les difficultés de pilotage.
– **Le réseau VIF** : participation au réseau intrafamilial, favorisant échanges et coordination entre partenaires.
– **Le dispositif ISCG**.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les perspectives d'évolution de cette action interrogent sa pertinence au sein du CLS. En effet, l'action apparaît aujourd'hui structurée, autonome et pérenne, avec une dynamique propre qui ne semble pas nécessiter un appui opérationnel direct du CLS.

Dans ce contexte, il est proposé de **questionner les élus sur l'intérêt de maintenir cette fiche action** dans le périmètre du CLS.
Cette réflexion devra permettre de recentrer le CLS sur des actions nécessitant un portage renforcé, tout en reconnaissant la maturité et l'efficacité des dynamiques déjà installées sur le territoire.

FICHE 7 : ORGANISER UN « VILLAGE DES AIDANTS » PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LES AIDANTS NON PROFESSIONNELS DANS L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE

Objectifs :

- Améliorer la connaissance et la prise en compte des difficultés des aidants, de l'entourage et des proches par la mise en réseau des acteurs du territoire, les aidants et les associations.
- Appréhender les soutiens dont les aidants ont besoin pour leur permettre de porter à bien leur rôle dans le parcours de santé et de vie des personnes qu'ils accompagnent.
- Sensibiliser les aidants non professionnels et anticiper les situations d'épuisement et d'entrée en établissement.

PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Elus locaux
⊗ **Professionnels**
⊗ **Usagers**
⊗ **Autres : Aidants non professionnels**

TERRITOIRES DE L'ACTION

□ Pays
⊗ **EPCI : CC de la Côte d'Emeraude et SMA**
□ Communes
□ Quartier politique de la ville



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Organiser un « village des aidants » sur le territoire du Pays de Saint-Malo.

L'organisation d'un « Village des aidants » à l'échelle du Pays de Saint-Malo n'a pas été mise en œuvre sous le format initialement prévu. Toutefois, le territoire a accueilli la **Caravane Tous Aidants en 2022**, **dispositif national** déployé à **Saint-Malo et Dinard** afin d'informer, d'orienter et de soutenir les aidants. Plusieurs actions en faveur des aidants ont également été développées **(forums, actions de prévention, activités de soutien, balades, temps d'échanges…**) sur le territoire dans le cadre du Programme de Prévention de la Perte d'Autonomie (**PPA**).

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Les actions ont mobilisé un partenariat associant les communes, les CLIC de Saint-Malo et de Dinard, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, les caisses de retraite, la Mutualité Française ainsi que de nombreux acteurs locaux des secteurs sanitaire, social et médico-social.

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

L'action n'ayant pas été portée par le CLS, les informations relatives à sa mise en œuvre n'ont pas pu être recueillies. Cette absence de retour n'a pas permis d'identifier les difficultés rencontrées ni les leviers ayant facilité sa réalisation, illustrant les limites du suivi des actions lorsqu'elles sont pilotées par des partenaires extérieurs au CLS.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Cette action n'a pas vocation à être reconduite dans le futur Contrat Local de Santé. Les enjeux relatifs aux aidants sont désormais davantage portés dans le cadre du Programme de Prévention de la Perte d'Autonomie (PPA), dont ils relèvent directement. Cette évolution permet de mieux articuler les dispositifs territoriaux et d'inscrire cette thématique dans un cadre d'intervention plus adapté.

FICHE 8 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'INTERVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Objectifs :

- Développer les compétences psychosociales des enfants, dès le plus jeune âge.

PUBLICS CIBLES

⊗ **Jeunes enfants : (1 à 12 ans) scolarisés en CM2**
□ Personnes âgées
□ Personnes en situation précaire
⊗ **Familles et enfants**
□ Personnes en situation de handicap
□ Elus locaux
⊗ **Professionnels : enseignants, directeurs d'écoles, autres professionnels en contact avec des enfants**
□ Usagers
□ Autres

TERRITOIRES DE L'ACTION

⊗ **Pays (volet 1)**
⊗ **EPCI : (volet 2) CC de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel**
- **Ecoles publiques et privées : Roz sur Couesnon, Le vivier sur mer, Saint-Guinoux, Pleine Fougères, Baguer-Pican, Miniac Morvan, Roz-Landrieux, Plerguer, Dol de Bretagne, Le tronchet, le Mont-Dol, Plerguer, Cherrueix, RPI Broualan / Trans –la-Forêt, Epiniac et Baguer Morvan**

□ Communes
□ Quartier politique de la ville



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Volet 1 : Mise en place d'une action dédiée au développement des CPS dans des écoles du territoire de la CC de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Volet 2 : Renforcer la formation des acteurs au développement des compétences psychosociales .

Une formation organisée par l'IREPS pour développer les compétences psychosociales a débuté mais a été interrompue par la crise sanitaire liée à la COVID-19. 6 écoles, publiques et privées, du territoire ont bénéficié de l'intervention « Bien vivre ensemble, des solutions » de l'association Psycomédie, début 2020. Après la crise sanitaire, une nouvelle opportunité s'est présentée, celle de déployer le projet "Explosanté" qui s'est ensuite poursuivie.

Le CLS a ainsi permis le déploiement du projet « **Explosante** », porté par la **Ligue contre le cancer**, ayant fait l'objet d'une étude menée en partenariat avec l'Université de Lyon.
Il visait à promouvoir la santé chez les jeunes enfants à travers deux axes :

- **l'éducation à la santé ;**
- **la création d'un environnement favorable à la santé.**

Le territoire de Dol-de-Bretagne, identifié comme secteur prioritaire, a accueilli une cohorte d'**environ 300 élèves, suivis du CM1 à la 6e entre 2023 et 2025**. **94 élèves ont été touchés par les 3 séquences.** Le projet a concerné 14 classes et s'est appuyé sur un format clé en main, comprenant **10 séances chaque année**, conçues par la **Ligue et co-animées avec les enseignants** chaque année .

En amont, **22 enseignants du primaire et 16 enseignants du secondaire ont été formés lors de deux journées**.
Le projet a fait l'objet d'une **évaluation longitudinale,** basée sur des questionnaires administrés chaque année, portant sur quatre dimensions : **sentiment d'auto-efficacité, littératie en santé, compétences psychosociales et satisfaction de vie.**

Bien que ne répondant pas entièrement aux objectifs initiaux du volet 2 du CLS, le projet « Explosante » a permis de former des acteurs éducatifs, de diffuser une culture des CPS et de mettre en œuvre une action structurée et évaluée, sans toutefois aboutir à la structuration d'un programme de formation territorial élargi.

FICHE 8 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'INTERVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Le projet “Explosante” a été animé par **la Ligue contre le cancer 35.**

Crédit : Inca et ligue

Partenaires: Éducation Nationale (inspecteur), les enseignants, les écoles et collèges.

Articulation : avec le TER



Photo de la 6e4 avec Mme Guitard et Mr Briolet
(Baguer-Morvan, Dol-de-Bretagne, Le Tronchet, Roz-Landrieux, Plerguer)

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

L'intervention au **collège a été plus complexe** en raison de la mobilisation de **plusieurs enseignants par classe**, de **contraintes de temps** et d'un **moindre investissement.** La gestion des classes de 6e s'est révélée plus difficile, avec une ambiance parfois mouvementée et un manque de co-animation des enseignants, lié à un cadrage et une organisation plus complexes au sein du collège.

LEVIERS FACILITANTS :

La mise en œuvre des actions en CM1 et CM2 a été **facilitée par l'implication des enseignants du primaire et le soutien de l'inspection academique**, qui a permis de libérer du temps dédié aux interventions.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les perspectives d'évolution de l'action portent sur **l'élargissement du dispositif à un plus grand nombre de professionnels.** La **pérennisation du kit pédagogique** développé par la Ligue au sein des écoles où les enseignants ont été formés constitue un enjeu important. Il apparaît également nécessaire de **poursuivre les actions de sensibilisation et de formation**, en particulier à destination des animateurs et des structures d'accueil jeunesse. Enfin, un **accompagnement renforcé lors du passage de l'école au collège** est identifié comme un levier majeur.

FICHE 9 : DÉFINIR ET DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS AUPRÈS DES JEUNES ET DU PUBLIC EN FRAGILITÉ

Objectifs :

- Prévenir les addictions chez les jeunes en renforçant la prévention, favorisant la coordination des interventions locales .
- Déployer des actions de formations en directions des professionnels dans leurs pratiques de prévention et de repérage et d'accompagnement vers les soins dans le champ des conduites addictives.
- Profiter du Mois Sans Tabac pour repérer et sensibiliser les fumeurs au sevrage tabagique en améliorer l'accès à une offre de consultations notamment dans les zones rurales

PUBLICS CIBLES

□ Jeunes enfants : (1 à 12 ans)
⊠ **Jeunes adolescents (12 à 25 ans)**
□ Personnes âgées
⊠ **Personnes en situation précaire**
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
⊠ **Elus locaux**
□ Professionnels : Etudiants en service sanitaire
⊠ **Usagers**
□ Autres

TERRITOIRES DE L'ACTION

⊠ **Pays**
□ EPCI
□ Communes
⊠ Quartier politique de la ville

ATTEINTE DES OBJECTIFS

Axe 1 : Accompagner la CJC dans le déploiement territorial de ses actions

En 2025: Une **formation** de deux jours, intitulée "**Les conduites addictives chez les adolescent·es**", animée par Addictions France et liberté couleurs a été organisée en partenariat avec la CJC de Saint-Malo. Elle a réuni **14 participant·es** et a enregistré un niveau de satisfaction globale de 71 %.

AXE 2 : Déployer une formation permettant aux professionnels sanitaires et sociaux de disposer d'un socle commun de connaissances accompagné d'ateliers pratiques sur la question du déni autour de l'alcool.

En 2025 : Une **formation** gratuite de deux jours, intitulée "**Déni alcool**", a été organisée à Saint-Malo. Ouverte à tous, elle a réuni **15 participant·es** et a été animée par **2 médecins** addictologues au CSAPA de Saint-Malo.
Cette formation est **reconduite en 2026**.

AXE 3 : Déployer des actions contre la consommation du tabac

En 2024: Dans le cadre du Mois sans tabac , des **consultations gratuites** et ouvertes à tous ont été organisées avec des **infirmières**. Quatre demi-journées ont été proposées sur le territoire : à **Saint-Malo, Dol-de-Bretagne, Pleurtuit et Combourg.**
Organisation en octobre **2024** d'une **session de sensibilisation** à destination des **professionnels de santé (11 participants)**.

En 2025: 5 demi-journées de **consultations tabacologiques gratuites** ont été organisées à l'Épicerie solidaire, à **l'Espace Bougainville et aux Restos du Cœur de Saint-Malo, ainsi qu'au chantier d'insertion Brigade & Nature à Pleurtuit et à Tinténiac**. Animées par une **infirmière** du CSAPA, elles ont permis des échanges sur les habitudes de consommation, la remise de traitements nicotiniques de substitution et, si nécessaire, une orientation avec ordonnance.
Fréquentation : **6 rendez-vous** au chantier d'insertion (4 internes, 2 externes)à **Pleurtuit**, **3 consultations et 9 demandes d'information** à **l'Épicerie solidaire, 5 demandes aux Restos du Cœur, 0 à l'Espace Bougainville et Tinténiac**.

Un **temps de sensibilisation des professionnels** a également été proposé, avec présentation des outils du Mois sans tabac, modalités d'actions concrètes (stands, projets, auto-questionnaires), méthodes pour aborder le tabac auprès de publics spécifiques (jeunes, femmes, femmes enceintes, personnes en précarité) et focus sur les consultations tabacologiques.

Informer les élus sur les espaces sans tabac et sensibiliser les collectivités sur les filières de recyclage des mégots de cigarettes : Les actions n'ont pas été engagées du fait de l'entrée en vigueur de la loi « Sans tabac 2025» qui a permis de répondre partiellement aux objectifs fixés, en apportant un cadre réglementaire national.

AXE 4 : Promouvoir la mallette de prévention et réduction des risques sur le territoire orientation et promotion des acteurs sur la mallette,

Cette action n'a pas été déployée, cependant de nombreux acteurs ont été redirigés vers cet outil par le CLS.

FICHE 9 : DÉFINIR ET DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS AUPRÈS DES JEUNES ET DU PUBLIC EN FRAGILITÉ

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Addictions France, Liberté couleurs, le CSAPA, la CJC, la médiation santé, les acteurs du social (associations caritatives : épicerie solidaire, Banque Alimentaire..), les chantiers d'insertions, France services, ...

Ressources financières : financement des formations, les traitements nicotiniques de substitution (TNS) via l'ARS

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

L'action initialement prévue a dû être réinterrogée et réécrite en 2025. Sa mise en œuvre n'a pas pu aboutir en raison de sa complexité organisationnelle, notamment dans le cadre du déploiement du service sanitaire avec l'ARS et les étudiants.

LEVIERS FACILITANTS :

Le CSAPA a joué un rôle facilitateur, notamment avec l'implication de l'infirmière.
La formation "déni alcool" est attractive, animée par 2 médecins du CSAPA
La présence de patients experts est également un atout pour l'action.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Développer des temps forts de sensibilisation autour des conduites addictives (campagnes thématiques, actions collectives, événements partenariaux) afin de renforcer la visibilité et l'impact des actions menées sur le territoire.

- Poursuivre et consolider la formation "Déni d'alcool".

- Renforcer l'articulation entre le CLS, le CLSPD et les dispositifs de financement (MILDECA, FIPD) pour assurer une meilleure coordination des actions, optimiser les ressources mobilisées et favoriser la cohérence stratégique territoriale.

- Développer une démarche d'« aller-vers », en ciblant prioritairement les jeunes et les publics en situation de précarité ou en renoncement aux soins, en proposant actions et des consultations et actions de prévention directement dans les lieux de vie, de travail ou de consommation.

- Renforcer les actions de prévention et d'accompagnement à l'arrêt du tabac, en communiquant plus largement afin de toucher de nouveaux publics et de mieux faire connaître les ressources et dispositifs d'aide existants sur le territoire.

FICHE 11 : METTRE EN PLACE UNE ACTION D'ALLER-VERS VISANT À TOUCHER LES PUBLICS AYANT MOINS RECOURS AUX DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS

Objectif :

• Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers pour les populations sous-dépistées en développant des interventions «d'aller-vers »

PUBLICS CIBLES

□ Tout public
⊗ **Personnes en situation précaire**
□ Familles et Enfants
□ Personnes âgées
⊗ **Personnes en situation de handicap**
⊗ **Usagers**
□ Elus locaux
□ Professionnels
⊗ **Autres : Populations sous-dépistées, à cibler en fonction des données de recours de l'Assurance maladie**

TERRITOIRES DE L'ACTION

⊗ Pays
□ EPCI
□ Communes
⊗ **Quartier politique de la ville**
□ Action menée avec Dinan Agglomération





ATTEINTE DES OBJECTIFS

Travailler en faveur de l'accès aux dépistages organisés des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus), en particulier auprès des publics éloignés du système de santé en mobilisant les partenaires du territoire.

2021 : Aucune action spécifique engagée dans le contexte post-COVID.

2022 : Une réunion inter-partenariale dédiée au dépistage a permis de relancer la dynamique territoriale. Le CLS a assuré un **rôle de facilitateur à travers la coordination, le soutien matériel et financier, la communication et la logistique des actions**. Les actions ont été animées sur le terrain par les partenaires :

- **Cancer du col de l'utérus** : Aucune action spécifique, mais le sujet a été abordé lors d'ateliers de sensibilisation (ex: des frottis ont pu être réalisés lors des consultations de dépistage du sein).
- **Cancer colorectal :** Un atelier « Tout comprendre sur le dépistage du cancer colorectal » avec un colon géant à Saint-Malo, en partenariat avec la Ligue contre le cancer et le Comité féminin dans le cadre de Mars Bleu. Des kits de dépistage ont également été remis lors des consultations de dépistage du sein.
- **Cancer du sein** : 8 demi-journées de consultations gratuites à Saint-Malo et Dol-de-Bretagne, avec sages-femmes, médecins et infirmière médiatrice. 53 rendez-vous programmés avec des sages-femmes, 45 femmes dépistées. Des ateliers d'autopalpation ont été animés. Les actions Octobre Rose ont reposé sur une forte mobilisation des partenaires de terrain.

2023 :

- **Cancer du col de l'utérus et colorectal** : Aucune action spécifique, sensibilisation effectuée dans le cadre d'autres ateliers (ex : Santé Précarité).
- **Cancer du sein** : 12 demi-journées de consultations gratuites à Saint-Malo, Combourg et Dol-de-Bretagne, avec créneaux pour mammographies. Communication dans la presse pour valoriser les actions.
- Un volet handicap a été ajouté : atelier collectif adapté animé par une sage-femme, avec implication de l'ESAC et du SAVS.

2024 :

- **Cancer du col de l'utérus :** Matériel pour frottis mis à disposition avec démonstration et accompagnement, notamment dans le cadre de la précarité menstruelle. Dépistage proposé également lors des sensibilisations pour le cancer du sein.
- **Cancer colorectal :** Atelier de sensibilisation gratuit et ouvert à tous à Saint-Malo, avec remise de kits de dépistage aux publics cibles, dans le cadre de Mars Bleu.
- **Cancer du sein** : 10 matinées de consultations gratuites à Saint-Malo, Combourg et Dol-de-Bretagne, avec créneaux pour mammographies, facilitant l'accès au dépistage pour les femmes en rupture de suivi.

2025 :

- **Cancer du col de l'utérus :** idem aux autres années.
- **Cancer colorectal :** Atelier de sensibilisation gratuit et ouvert à tous à Dol De Bretagne et Saint-Malo, avec remise de kits de dépistage aux publics cibles, dans le cadre de Mars Bleu.
- **Cancer du sein :** Mise en place d'un nouveau format d'actions reposant sur des consultations délocalisées afin de favoriser l'accès aux femmes éloignées du système de soins. Des consultations de proximité ont été organisées aux Restos du Cœur, à l'épicerie solidaire, à l'espace Bougainville (QPV). Un temps d'information collective en présence de 2 infirmières à l'ESAT, ce temps de sensibilisation était suivi d'une auscultation par une sage-femme pour les volontaires. Ces actions ont été assurées par des sages-femmes libérales et un médecin traitant. Au total, 57 femmes (dont 18 résidant en QPV) ont été reçues. Les consultations ont permis d'aborder le dépistage du cancer du sein mais également d'autres thématiques de santé féminine. Plusieurs orientations ont été réalisées vers la mammographie, des professionnels de santé, la médiatrice en santé, et, dans une situation, vers le commissariat. À l'issue de la campagne, 12 mammographies sont programmées à partir de février 2026 et 4 accompagnements avec la médiatrice en santé ont été fixés.



FICHE 11 : METTRE EN PLACE UNE ACTION D'ALLER-VERS VISANT À TOUCHER LES PUBLICS AYANT MOINS RECOURS AUX DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS



RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Ces actions ont été menées grâce à la collaboration du Contrat Local de Santé, de la médiation en santé de Saint-Malo et de Dol-de-Bretagne, du Département d'Ille-et-Vilaine, la CPAM et la Ligue.

Plusieurs professionnels ont été mobilisés : médiatrices en santé, sages-femmes, médecin, infirmières ainsi que les animateurs des temps d'information.

De nombreuses ressources matérielles et pédagogiques ont été mobilisées afin de soutenir les actions de prévention : flyers, kakémonos, supports et documentations d'information, goodies (ex : des rubans roses) ainsi que des affiches de communication.
Par ailleurs, d'autres investissements ont permis d'enrichir les temps de sensibilisation : des kits de dépistage, une grande exposition thématique, un côlon géant utilisé dans le cadre des actions de prévention, ainsi qu'un buste de palpation acquis pour les séances d'information et de démonstration.

Financement par la CPAM puis par l'ARS.

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

- **Manque de créneaux pour les mammographies**.
- **Manque de lisibilité** entre les différents partenaires et leurs rôles.
- **Faible investissement professionnel** et mobilisation limitée des acteurs de santé.
- **Difficultés de mobilité** pour toucher le public éloigné ou vulnérable, **ressources insuffisantes en médiation en santé certaines années.**
- **Changement de protocole pour le dépistage du cancer colorectal** (nouveau matériel) en attente

LEVIERS FACILITANTS :

- **Médiation en santé et le Center de santé sexuelle de Combourg/dol :** présence et mobilisation de médiatrices en santé facilitant l'aller-vers, la compréhension des démarches et l'accompagnement des femmes vers les rendez-vous de dépistage.
- **Adulte Relais** en lien avec la médiation en santé : Lien de proximité et de confiance des habitants importants.
- **Appui médical de proximité** : implication d'une sage-femme et d'un médecin, ainsi que le soutien du Centre de santé sexuelle de Combourg, garantissant une expertise professionnelle et des orientations adaptées.
- **Partenariat avec la Ligue contre le cancer** : mise à disposition d'outils de sensibilisation, de supports d'information et de visibilité nationale.
- **Supports et outils de prévention** : diffusion de documentation, échanges autour de la santé féminine, distribution de goodies symboliques (ruban rose), facilitant l'adhésion et l'engagement des participantes.
- **Dynamique nationale et locale d'Octobre Rose** : campagne fortement relayée à l'échelle nationale et locale, renforçant la visibilité de l'action et favorisant la mobilisation du public et des partenaires.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Sur le secteur de Dol-de-Bretagne et sur la Baie du Mont-Saint-Michel, les taux de participation au dépistage demeurent faibles. Un **renforcement des actions**, en étroite collaboration avec les partenaires, afin d'élaborer un plan d'actions ciblé et adapté aux enjeux locaux, en lien avec la **Ligue contre le cancer et le CRCDC** pourrait être envisagé.

Par ailleurs, il convient de **maintenir et de développer les actions de sensibilisation en direction des publics éloignés** du soin et des **personnes en situation de handicap**, en s'appuyant sur des démarches **d'aller-vers et de médiation.**

Le recours à un **bus de radiologie** pourrait être discuté, sous forme d'intervention ponctuelle, afin de toucher un public plus large et de limiter les pertes de suivi dans le parcours de dépistage.

Au regard du faible succès rencontré par l'action "**Mars Bleu", l'action n'a pas été reconduite en 2026** sous sa forme actuelle. Il pourrait toutefois être pertinent d'**intégrer la thématique du dépistage dans une approche plus globale,** à travers des actions autour du "prendre soin de soi après 50 ans" (sommeil, alimentation, activité physique), afin d'aborder ces sujets de manière plus accessible et moins stigmatisante.

Enfin, un **renforcement de la prévention autour de l'autopalpation mammaire** pourrait être mis en œuvre, notamment **en direction des publics plus jeunes,** compte tenu des limites actuelles d'accès à la mammographie, dont les créneaux sont saturés. Cette approche viserait à encourager une vigilance individuelle complémentaire au dépistage organisé.

13 A : ANIMATION DU RÉSEAU SPORT SANTÉ BIEN ÊTRE : PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Objectifs :

- Animation du réseau sport santé bien être : promotion de l'activité physique.

TERRITOIRES DE L'ACTION

⊗ **Pays**
□ EPCI
□ Communes
⊗ **Quartier politique de la ville**



PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
Personnes âgées
⊗ **Tout public**

⊗ **Usagers**
⊗ **Elus**
⊗ **Professionnels : éducateurs sportifs associatifs, présidents des clubs, travailleurs sociaux, professionnels du soin…**

Développer l'interconnaissance et le partenariat entre les élus, les professionnels et les habitants autour de la réduction de la sédentarité.

- Un **comité de pilotage** (regroupant une quarantaine de professionnels et de bénévoles) se réunit **2 fois par an**.
- **2 forums Sport-Santé**, destinés aux professionnels et aux élus, ont été organisés en 2022 et 2024.
- Des **soirées de sensibilisation** ont été organisées à destination des élus et des professionnels, rassemblant des **participants issus de secteurs variés** : sport, social, jeunesse, santé, ainsi que des patientes engagées, permettant de favoriser l'échange et la connaissance mutuelle entre les acteurs du territoire.

Sensibiliser les professionnels, les élus, les associations sur leur rôle dans le développement de l'activité physique à destination des personnes éloignées de la pratique./Communiquer sur les activités physiques adaptées.

-2021: **Formation qualifiante en Activité Physique Adaptée et Forme Santé** à destination de 12 éducateurs. Une première réunion de présentation du CLS et de son réseau auprès des élus a favorisé l'appropriation du dispositif.

-2022 : Poursuite des objectifs de sensibilisation et de mise en réseau des acteurs du territoire. Une soirée de **sensibilisation des élus** a été organisée, ainsi qu'un **forum Sport-Santé** réunissant les professionnels des secteurs de la santé, du social, du sport et de la jeunesse.

-**2023** : Soirées de **sensibilisation** des **clubs sportifs** et de **professionnels**, notamment sur la **prescription d'APA**. Une soirée d'information dédiée aux élus, incluant la **présentation du SSBE** a également été faite.

-2024 : Réunions d'**information sur le SSBE** auprès des élus, le développement de projets à destination des agents (dont des ateliers nutrition). Poursuite des actions de **sensibilisation à la prescription d'APA** et organisation d'un **forum Sport-Santé**.

-Création d'un guide clé : "Bouge ta commune" à destination des élus afin qu'ils sensibilisent leurs pairs à l'activité physique.

-**2025** : **Formation "Forme Santé"** de **12 éducateurs sportifs**.

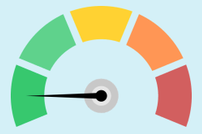
Favoriser l'accès de tous à une offre d'activité physique /Communiquer sur les activités physiques adaptées.

-**2022** : Actions de prévention avec la mise en œuvre du Défi Foyer Nutrition et Activité Physique, visant à promouvoir des comportements favorables à la santé auprès du public.

-2024 :Mise en place de la Semaine Sport Santé Bien-Être. Des journées d'information dédiées à la santé mentale ainsi qu'à l'Activité Physique Adaptée et au cancer ont permis de renforcer la prévention et la sensibilisation sur ces enjeux de santé prioritaires.

-**2025** : Organisation de la Semaine Sport Santé Bien-Être. Mise en place d'une journée temps fort autour du sport et des handicaps. déploiement du projet CAP DE … dans les collèges volontaires du territoire.
Création d'une page internet sur le réseau santé bien être du Pays de saint Malo avec les ressources mobilisables.

13 A : ANIMATION DU RÉSEAU SPORT SANTÉ BIEN ÊTRE : PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE





RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

– **Ressources humaines** : éducateurs sport santé, professionnels de santé du secteur social et médico-social, CPTS, intervenants APA, Maisons Sport Santé, acteurs sociaux (CDAS, GEM, CLIC), accueil ponctuel de stagiaires de master sur la durée du cls, bénévoles…

– **Ressources financières** : un soutien financier de **l'ARS** a été attribué annuellement au réseau forme santé bien être.

– **L'appui méthodologique de Promotion Santé Bretagne** a constitué une ressource structurante pour l'animation du réseau.

– **kits pédagogiques mutualisés, salles et équipements des clubs, production de guides.**

– **Partenaires** : Maisons Sport Santé, clubs sportifs, acteurs sanitaire, sociaux et médico-sociaux, élus mobilisés ponctuellement.



Affiche de communication pour la semaine sport santé bien être 2025

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION



DIFFICULTÉS :

- **Sensibilisation des élus** : participation parfois limitée.
- **Partenariat avec les professionnels de santé** : mobilisation difficile des professionnels en raison de leurs contraintes de temps.
- **Manque de visibilité** auprès du grand public, des professionnels de santé, du social et des collectivités territoriales.
- **Ressources humaines et matérielles** : temps, budget et moyens disponibles **restreints**.

 Le réseau repose sur un **modèle fragile, très dépendant de l'engagement individuel**, du bénévolat et d'un soutien financier limité.

LEVIERS FACILITANTS :

- Existence d'un **réseau sport santé identifié, reconnu** et animé depuis 2021.
- **Rôle moteur des Maisons Sport Santé** et d'un noyau d'éducateurs/APA/clubs engagés.
- **Maillage social et médico-social** (CDAS, GEM, CLIC, CPTS) facilitant l'accès aux publics vulnérables.
- **Appui méthodologique** de Promotion Santé Bretagne.
- **Accueil de stagiaires**, ayant ponctuellement soutenu l'animation, apporté un regard extérieur et renforcé certaines actions.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

– **Maintenir la dynamique** du groupe, qui est une force majeure du réseau. **Renforcer le partenariat**
– **Création d'un site** dédié au réseau, hébergé par le CLS, pour **renforcer la visibilité et la lisibilité** des actions.
– **Poursuite de la production d'outils opérationnels** (guides pour élus, clubs, écoles) et meilleure diffusion de ces ressources.
– Développement **d'actions** davantage **orientées vers le grand public et la prévention primaire** (30 minutes d'activité physique quotidienne).
– **Renforcement de la communication** pour accroître la visibilité des actions à l'échelle du territoire. et lancement de CAP DE …
– **Sensibilisation des élus aux affaires scolaires** du territoire et **mobilisation des agents périscolaires**, **centres de loisirs et espaces jeunes** pour favoriser la pratique sur les temps du quotidien des jeunes
– **Travail visant à mieux impliquer les structures** (et non uniquement les personnes) afin de limiter les effets du turn-over et stabiliser la dynamique partenariale.
– **Intégration d'un groupe de travail sport santé handicap** dans la dynamique globale du réseau.



13 B : DÉFINIR UN PROGRAMME D'ACTIONS COORDONNÉES DANS LE CHAMP DE L'ALIMENTATION

Objectifs :

- Favoriser la lisibilité et l'interconnaissance des acteurs et des actions du champ de la nutrition.
- Accompagner la mise en place des orientations de la loi EGALIM sur les territoires.
- Favoriser l'interconnaissance et le partenariat entre les secteurs social, sanitaire et sportif sur le pays de Saint Malo autour de la réduction de la sédentarité.
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs aux questions d'alimentation, de nutrition et de pratique d'une activité physique.

PUBLICS CIBLES

⊗ Personnes situation précaire
□ Familles et enfants
□Personnes en situation de handicap
□ Personnes âgées
⊗ **Tout public**
⊗ **Usagers**
□ Elus
⊗ Professionnels

TERRITOIRES DE L'ACTION

⊗ **Pays**
□ EPCI
□ Communes
⊗ **Quartier politique de la ville**



ATTEINTE DES OBJECTIFS

La fiche action portait initialement sur l'activité physique et l'alimentation. Le portage du volet alimentation devait être assuré par la Maison de la Nutrition, qui s'était positionnée favorablement au départ, mais n'a finalement pas pu s'investir faute de temps. Cette absence de portage a conduit à un déséquilibre important de la fiche, avec un développement quasi exclusif de l'activité physique.

Dans ce contexte, le CLS a cherché, lorsque cela était possible, à intégrer la thématique alimentation dans des actions existantes, notamment via des articulations avec les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux).

Le **CLS a soutenu financièrement certaines actions** comme le défi nutrition porté par le PAT, en y associant des temps d'activité physique (marches, découvertes de sentiers…).

Un premier **travail conjoint a été mené avec le PAT de la Côte d'Émeraude** autour d'un projet de prévention de la dénutrition chez les personnes âgées.

En 2024, le CLS a pris l'initiative de **rencontrer les chargés de mission PAT** pour présenter les enjeux alimentation-santé et les actions probantes qui peuvent être déployées.
Cette dynamique a conduit au **dépôt d'une action de formation et d'animation auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sur la Cote d'Emeraude , financée par l'ARS.**

En 2025 : Dans la continuité des rencontres initiées entre le CLS et les PAT et des réflexions engagées en amont, le lancement de l'appel à projets PRSE sur le déploiement de la loi EGAlim a permis aux acteurs du territoire de se mobiliser rapidement et de construire une réponse articulée. Le territoire ayant été retenu, ce travail a permis de **réaliser un état des lieux du déploiement de la loi EGAlim au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) du Pays de Saint-Malo,** puis proposera en 2026, à partir des résultats, des orientations stratégiques aux élus, notamment autour de la mise en place d'une session de formation à destination des opérateurs.
Cette démarche a également p**ermis de consolider un partenariat entre le CLS, les trois PAT du territoire** disposant de cette démarche et les autres acteurs concernés, et de faire émerger une **dynamique de travail plus structurée autour de l'alimentation et de la santé**.
Cette collaboration constitue un cadre intéressant pour poursuivre les réflexions communes et accompagner, dans la durée, les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la loi EGAlim.
Par ailleurs, des ateliers cuisine sont progressivement développés dans le cadre de la médiation en santé, notamment dans les Quartiers prioritaires de la ville de Saint-Malo et sur le territoire de la Bretagne Romantique, afin de promouvoir une alimentation favorable à la santé auprès des publics les plus vulnérables.

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

- **Financement PRSE / EGALIM** (30 000 €)
- Convention de **co-portage CLS / PAT - EPCI**
- **Temps** de coordination CLS et PAT
- **Temps** des chargés de mission PAT
- Les acteurs de la restauration des ESMS du territoire

13 B: DÉFINIR UN PROGRAMME D'ACTIONS COORDONNÉES DANS LE CHAMP DE L'ALIMENTATION

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

- **Absence de portage** du volet alimentation en début de CLS par la Maison de la Nutrition, ayant freiné la mise en œuvre et nécessité une réécriture de la fiche action. Déséquilibre ayant conduit à davantage centrer l'action sur l'activité physique que sur l'alimentation.

LEVIERS FACILITANTS :

- Obtention de **financements** (PRSE / EGALIM) ayant permis de redonner de l'ampleur à l'action.
- **Projet conjoint et co-porté** obligeant les acteurs à se coordonner et à travailler ensemble.
- Travail partenarial perçu comme facilitant et structurant.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION



Poursuivre et renforcer la collaboration engagée entre le CLS et les PAT autour des enjeux alimentation-santé.

Élargir progressivement le travail à d'autres thématiques et problématiques liées à l'alimentation sur le territoire. Mieux identifier les freins rencontrés par les établissements afin d'adapter l'accompagnement proposé, notamment sur les questions de circuits courts et de mise en œuvre de la loi EGALIM. Étendre le périmètre d'action au-delà des écoles vers les EHPAD et les établissements sanitaires. S'appuyer sur le diagnostic en cours et sur la dynamique partenariale pour structurer la suite des actions.

Inscrire les chargés de missions dans la statégie de la prévention de la perte d'autonomie sur le volet alimentation



FICHE 14 : ACCOMPAGNER SUR LE TERRITOIRE LA MISE EN PLACE D'UN TEMPS FORT AUTOUR DE LA SANTÉ SEXUELLE ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSUELLE

Objectifs :

- Mission 1 : Sensibiliser le public à la santé sexuelle, renforcer la prévention et le dépistage, et faire connaître les ressources locales d'information et de soutien.
- Mission 2 : Participer à la lutte contre la précarité menstruelle.

PUBLICS CIBLES

⊗ **Tout public**
⊗ Personnes en situation précaire
□ Familles et Enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Usagers
□ Elus
□ Professionnels
□ Autres, *précisez:*

TERRITOIRES DE L'ACTION

⊗ **Pays : Saint-Malo, Dol, Combourg, dinard**
□ EPCI
□ Communes
⊗Quartier politique de la ville
□ Action menée avec Dinan Agglomération



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Mission 1 :

Informer sur les différentes approches de la Santé sexuelle.
Sensibiliser le public aux questions de Santé sexuelle.

-En 2021 : Organisation d'une **conférence sur la sexualité des adolescents** à Saint-Malo. Animée par une sexothérapeute, elle a réuni environ 70 participants, des professionnels de santé et des représentants d' associations comme le Planning familial.

-**En 2023** : Le CLS a joué un **rôle de facilitateur** en communicant sur les actions de prévention et de sensibilisation organisées par les partenaires locaux.

-**En 2024** : Elaboration d'une action de sensibilisation auprès des étudiants ; celle-ci a été reportée à l'année suivante. Un travail de **mise en réseau des acteurs** a également été mené.

-En 2025 : Organisation d'un **ciné-débat** sur « How to Have Sex ? » ayant accueilli une centaine de jeunes. L'événement a mobilisé des professionnels : CeGIDD, centre de santé sexuelle, Planning familial , ENIPSE. Les échanges ont porté sur plusieurs thématiques : le consentement, la pression sociale autour du premier rapport sexuel et les violences sexuelles.

-En 2025 : Organisation d'un **ciné-débat** sur « Option Education Sexuelle » avec + 70 jeunes.

-**Distribution de matériels de prévention** : kit de préservatifs masculins et féminins.

Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

-**En 2023** : **Communication** des actions menées par les acteurs locaux (dépistage, portes ouvertes, permanences...), avec **distribution de flyers** intégrant les coordonnées et missions des structures ressources, et **création/diffusion d'affiches**.

Dynamiser et renforcer le réseau local des acteurs de la vie affective et sexuelle.

Constitution et animation d'un **groupe de travail VAS.** Mobilisation régulière de ces partenaires dans les différents événements (semaines de la santé sexuelle, actions de prévention, dépistages).

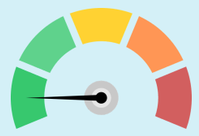
Temps de sensibilisation à l'intention des professionnels de santé de premier recours.
Cet objectif n'a finalement pas été réalisé, le choix ayant été fait de concentrer prioritairement les actions sur la sensibilisation du public, jugée plus pertinente au regard des besoins identifiés.

Mission 2 :

Mettre en place des actions de lutte contre la précarité menstruelle.

Constitution et animation d'un réseau de partenaires : structures accueillant des personnes en situation de précarité (centres d'hébergement , épiceries solidaires, foyers jeunes travailleurs, mission locale, CDAS, etc.)
Déploiement de 2 actions principales :
• Installation de **11 distributeurs de protections périodiques jetables** dans les lieux partenaires, permettant la mise à disposition de **près de 20 000 protections**.
• **Organisation d'une dizaine d'ateliers de sensibilisation « vos règles en mieux »**, touchant près de **200 personnes**. Ces temps d'échange avaient pour objectif d'aborder la thématique des menstruations féminines et de présenter/distribuer des protections intimes réutilisables.
Au-delà de la question menstruelle, ces actions ont permis d'**ouvrir le dialogue** sur un large éventail de sujets en lien avec la santé sexuelle et reproductive : contraception, violences conjugales et sexuelles, endométriose, autonomie des femmes, dépistages, réduction des risques, mutilations sexuelles, douleurs gynécologiques ou urologiques, ainsi que les questions relatives à la transidentité.
Au total, près de **550 protections périodiques réutilisables** (cups menstruelles, serviettes lavables et culottes menstruelles) ont été distribuées.
(En amont de ces ateliers, le Planning familial a mis en place un temps de sensibilisation à destination de l'ensemble des partenaires du réseau participant)

FICHE 14 : ACCOMPAGNER SUR LE TERRITOIRE LA MISE EN PLACE D'UN TEMPS FORT AUTOUR DE LA SANTÉ SEXUELLE



RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Ces actions ont mobilisé u**n large réseau de partenaires,** composé de structures accueillant des personnes en situation de précarité, du **Planning Familial 35**, du **CeGIDD** (Centre dépistage) et du **Centre de Santé sexuelle du Centre hospitalier de Saint-Malo**, du **COReSS** (ex-COREVIH) **Bretagne**, d'associations locales **(ENIPSE, AIDES**), de la **PSM**, ainsi que du **service Vie étudiante de Saint-Malo Agglomération.**
Elle s'est appuyée sur la diffusion de **ressources et d'outils de prévention**, notamment des préservatifs, des lubrifiants et des protections menstruelles.

Financements :
- Mission 1 : Budget principalement financé par le **COReSS Bretagne, via l'ARS**.
- Mission 2 : Financement assuré par la **DREETS Bretagne.**



EXEMPLE DE LIVRABLE:

PAYS DE SAINT-MALO

Des structures ressources sur votre territoire

CeGIDD - Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic du VIH/sida, des hépatites et des IST
• Dépistage VIH/IST/hépatites • Traitements Post Exposition • Prescription de la Prep • Information/consultation contraception et contraception d'urgence
Saint-Malo : Centre hospitalier - 1 rue de la Marne - 02 99 21 21 21

Centres de santé sexuelle
Entretiens, informations et consultations médicales en santé sexuelle.
Combourg : CDAS du Pays de Combourg - Square E. Bohuon - 02 90 02 77 00
Dinan : Centre Hospitalier René Pelven - 74 Rue Châteaubriand - 02 96 85 70 91
Dol-de-Bretagne : CDAS de la Baie - 1 rue des Tendières - 02 90 02 76 50
Saint-Malo : - Centre hospitalier - 1 rue de la Marne - 02 99 21 21 99 ou 02 99 21 28 99
- Planning Familial 35 - 46 Bd de la République - 02 99 56 20 75

CIVG - Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse
• Prise en charge des IVG (avortement).
Saint-Malo : - Centre hospitalier - 1 rue de la Marne - 02 99 21 21 99 ou 02 99 21 28 99
- Planning Familial 35 - 46 Bd de la République - 02 99 56 20 75

Service des urgences
• Dispensation du TPE (Traitement post-exposition) pour le VIH • Prise en charge des personnes victimes de violences.
Saint-Malo : Centre hospitalier - 1 rue de la Marne - 02 99 21 28 36

CSAPA – Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
• Écoute, information, prise en charge des personnes ayant une consommation ou un comportement addictif et de leurs entourages • Dépistage VIH/hépatites B et C.
Saint-Malo : 78-80 Bd du Rosais - 02 99 21 22 30

PAEJ – Points Accueil Écoute Jeunes
• Service d'écoute et de soutien de proximité pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs entourages.
Saint-Malo : 0 800 804 001 - PAEJ@mlstmalo.bzh

SSE – Service Santé des Etudiant·es
• Entretiens, informations et consultations médicales en santé sexuelle • Mise à disposition de documentation et de matériel de prévention.
Saint-Malo : IUT de Saint-Malo - Infirmerie - 1 rue de la croix Désilles - 02 99 21 95 88

ENIPSE - Équipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé
• Soutien et orientation des personnes LGBTQIA+ • Entretiens, informations en santé sexuelle et addictions • Dépistages VIH/hépatites B et C.
Délégation Bretagne - 06 60 52 94 56

ISKIS - Centre LGBTI+ de Rennes
•Accueil, soutien, accompagnement, orientation des personnes LGBTI+ en difficulté • Organisation d'événements conviviaux et de groupes de parole.
Rennes - 6 rue Saint Martin - 02 99 33 26 08 - iskis.org

Association AIDES
Information, conseil et soutien pour les personnes séropositives et les plus vulnérables au VIH, aux hépatites et aux IST • Permanences de santé sexuelle • Dépistage VIH/hépatites B et C
Rennes - 43 rue Saint Hélier - 02 99 30 01 30

Les pétrolettes
• Accueil, soutien, accompagnement, orientation des travailleur·ses du sexe et des personnes victimes de violences.
Rennes - 06 31 60 99 25

CAARUD - Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
• Information, conseil, accompagnement et soutien pour usagèr·es de drogues • Mise à disposition de matériel de prévention et de réduction des risques • Dépistage VIH/hépatites B et C
Rennes - 43, rue Saint Hélier - 02 23 40 17 42 - 06 34 28 71 67- caarud35@aides.org

Flyer « Structures ressources »

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

La **mobilisation des professionnels de santé**, fortement sollicités par leur exercice quotidien, pour les impliquer dans l'organisation d'événements extérieurs.



LEVIERS FACILITANTS :

Ressource mobilisée : le COReSS Bretagne, pour le partage d'expériences et l'apport de conseils méthodologiques.
le financement pour les protections jetables et réutilisables permettant de répondre à un réel besoin et d'âtre attractif pour les jeunes.







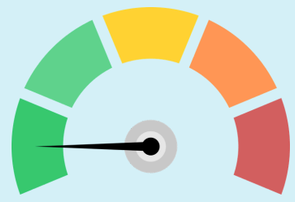
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Dans une logique de consolidation de l'action, il est envisagé d'**élargir le réseau de partenaires**, notamment en direction des structures d'accueil de jeunes (structures jeunesse, lycées ..), ainsi que des professionnels et structures de santé susceptibles de relayer les messages de prévention et d'orientation.

Sous réserve des moyens disponibles, la possibilité de **compléter le temps fort par des actions complémentaires** pourrait être étudiée, notamment à travers des temps de sensibilisation ou le renforcement du relais avec les structures partenaires.



ACTION 15 A: SENSIBILISER AU BROSSAGE DE DENTS DANS LES ÉCOLES DU TERRITOIRE



Objectifs :

- Mission : Favoriser le brossage des dents chez les enfants et aider les enseignants de grande section à aborder l'hygiène bucco-dentaire de manière ludique.





PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
☒ Familles et Enfants : **Jeunes scolarisés, de la petite section au CE1.**
□ Personnes en situation de handicap
□ Usagers
□ Elus
□ Professionnels
□ Autres, précisez:



TERRITOIRES DE L'ACTION

□ Pays
□ EPCI
☒ **Communes : Dol et Pleine-Fougères, Saint-Malo**
☒ **Quartier politique de la ville**



ATTEINTE DES OBJECTIFS



Mise à disposition des enseignants du primaire, des **outils pédagogiques, avec l'appui d'infirmiers scolaires, afin de sensibiliser les enfants à l'hygiène bucco-dentaire** . Sensibilisation et informations des parents sur le dispositif M'TDents

 2 mai 2023 : 1 formation : 13 infirmières scolaires du Pays de Saint-Malo formées.



Expérimenter le brossage des dents à l'école après les repas pour les enfants, à travers la **remise d'un kit de brossage**. L'action cible les écoles situées en REP selon les données de santé, en lien avec la CPAM et la MSA dans le cadre du dispositif M'T Dents.

L'action se déroule en deux séances en milieu scolaire. La première vise à sensibiliser les élèves à l'hygiène bucco-dentaire, en lien avec l'alimentation et le suivi chez le dentiste, avec distribution d'un kit. La seconde, organisée environ quinze jours plus tard, prend la forme d'un quiz et de jeux pour évaluer les acquis, et se conclut par la remise d'un diplôme.

Interventions des infirmières sur l'hygiène bucco-dentaire auprès des élèves :
2022-2023: 2 écoles, 156 élèves
2023-2024: 18 écoles, 454 élèves
2024-2025 : 19 écoles, 427 élèves

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES



Pays de Saint-Malo : Organisation et coordination de l'action.

Infirmières scolaires de secteur + médiatrices en santé: Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire auprès des élèves.

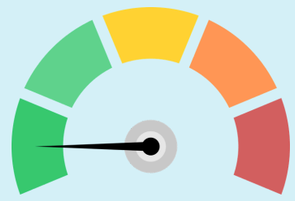
Chirurgien-dentiste de la PASS dentaire : Contribution technique et professionnelle lors de la formation des infirmières scolaires. Bilans bucco-dentaires lors des actions sur le QPV.

Ressources financières et matérielles : **Participation financière de l'ARS** pour l'achat des kits de brossage et du matériel utilisé lors des démonstrations de sensibilisation.

Communication: Diffusion des actions et informations via LinkedIn et le site internet du Pays de Saint-Malo.



ACTION 15 A: SENSIBILISER AU BROSSAGE DE DENTS DANS LES ÉCOLES DU TERRITOIRE



DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION



DIFFICULTÉS :

Charge de travail et disponibilité des infirmières scolaires
Difficultés de **médiatisation** : Diffusion des journaux locaux limitée, pas de **diffusion** dans la **presse** malgré les invitations.

LEVIERS FACILITANTS :

Inscription dans le cadre du TER, **mobilisation de la médiation en santé**.
Disponibilité des dentistes à prendre de nouveaux patients dans le quartier.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION





Action **réalisée avec succès.**

Bien que cette action ait initialement bénéficié d’un soutien financier, elle ne s’inscrit plus aujourd’hui parmi les priorités du territoire. Néanmoins, les besoins demeurent présents auprès du public ciblé. Dans ce contexte, il apparaît pertinent de **maintenir cette action**, tout en **réinterrogeant ses modalités de financement** afin d’en assurer la pérennité. L’implication d’étudiants en chirurgie dentaire pourrait être une piste permettant de soutenir les infirmières scolaires tout en contribuant à l’optimisation des ressources et à l’allègement du budget.

De plus, il semblerait intéressant de repenser les modalités, notamment sur le plan pédagogique, en diversifiant les outils ou en revisitant plus largement le format.



FICHE 15 B: PRÉVENTION SOLAIRE ET SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION AU SOLEIL

Objectifs :

Prévention solaire et sensibilisation aux risques liés à l'exposition au soleil.

PUBLICS CIBLES

☒ **Personnes en situation précaire**
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Personnes âgées
□ Tout public
□ Elus locaux
☒ **Professionnels: : éducateurs sportifs associatifs, présidents des clubs, travailleurs sociaux, professionnels du soin…**
□ Usagers

TERRITOIRES DE L'ACTION

☒ **Pays**
□ EPCI
□ Communes
☒ **Quartier politique de la ville**





Affiche de sensibilisation aux risques du soleil par Sécurité solaire.

ATTEINTE DES OBJECTIFS

Favoriser l'adoption de comportements responsables vis-à-vis de l'exposition solaire.

Informer et sensibiliser le grand public sur les risques liés à l'exposition au soleil et sur les moyens de protection afin de réduire les risques.

Fiche action initiée en 2023
Le CLS a **soutenu les actions locales,** notamment à travers la **diffusion de ressources** : mise à disposition d'outils pédagogiques et de crèmes solaires, entre autres. Un questionnaire a été transmis aux partenaires afin d'identifier leurs besoins.

1. Information et sensibilisation des professionnels :

- **2023** : Organisation d'un webinaire et d'un temps d'information sur les risques solaires auprès des acteurs du Pays de Saint-Malo, notamment avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI).
- Une communication spécifique a également été menée auprès des structures petite enfance, enfance et des crèches, afin de relayer les messages de prévention solaire et d'encourager la mise en place de mesures de protection adaptées

2. Actions de sensibilisation auprès des publics :

- Des **stands de prévention** ont été animés par les médiatricesq en santé (centre de loisirs de Dol, quartiers prioritaires, Fête du jeu), avec **mise à disposition de kits de prévention solaire** (chapeaux, crèmes solaires, lunettes de soleil) à destination des publics en situation de renoncement aux soins (**QPV**).

- Des **actions de sensibilisation** à la prévention solaire ont été menées au **Centre Parental Le Goéland** (temps collectifs et distribution de crèmes), lors des consultations de **Protection Maternelle et Infantile (CDAS)**, ainsi que dans le cadre de la création de l'**Espace 1000 jours et à la Maison de la Famille.**

- **Distribution de crèmes solaires et sensibilisation** via **la Mission Locale.**

- **Communication et affichage** dans des structures petite enfance (ex. Halte-garderie Bougainville). Une **table ronde** a également été organisée autour de la prévention solaire et des solutions d'ombrage (voiles extérieures, aménagements adaptés).

- Intervention de **sensibilisation** de la **Ligue contre le cancer** lors de la Fête du jeu du centre social.

- Une sensibilisation au **chantier d'insertion Côte d'Émeraude et Bretagne Romantique, en 2024 et 2025** a intègre un temps de formation en amont sur les risques liés à l'exposition solaire avec remise de matériel.

Communiquer et relayer les recommandations dès lors que l'indice d'UV dépasse l'indice 7.

Sensibiliser les jeunes dans les établissements scolaires et les centres de loisirs.

FICHE 15 B: PRÉVENTION SOLAIRE ET SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION AU SOLEIL



RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

De nombreuses ressources physiques ont été mises à disposition par divers acteurs tels que l'institut national du cancer, la sécurité solaire, la fondation ARC ou encore La Ligue : Brochures, flyers, affiches, une cocotte en papier de sensibilisation.

Le CLS a diffusé de nombreuses ressources :

- crèmes solaires
- Chapeaux
- Lunettes de soleil

Le Comité d'Ille-et-Vilaine a prêté une sélection d'outils pédagogiques pour mener à bien des actions d'information et de prévention soleil.





DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

- La mise en œuvre dépend fortement de la mobilisation des acteurs locaux : sans relais pour animer les actions, le déploiement reste limité.
- Le temps disponible pour accompagner les partenaires demeure contraint, ce qui a freiné le développement d'actions plus structurées.
- Difficulté à structurer le parcours de prévention et de suivi, en raison de l'absence de dermatologue pour assurer la continuité des soins et d'un parcours de prise en charge encore complexe.

LEVIERS FACILITANTS :

- Le projet pourrait être facilité par la mise en place d'un axe de communication sur la qualité de l'air et le soleil.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Plusieurs pistes sont identifiées pour renforcer et étendre les actions de prévention solaire :

- Développer des interventions auprès des publics en insertion et des travailleurs en extérieur à faibles revenus, ainsi que lors de sorties encadrées (plages, loisirs) avec distribution de crèmes solaires.
- Mettre en place un dispositif d'alerte sur les panneaux municipaux, avec des messages adaptés sur les risques liés au soleil et l'indice UV.
- Intégrer la prévention solaire dans les établissements scolaires, avec affichage d'informations sur la qualité de l'air et le soleil (ex. : « risque UV élevé : éviter le sport en extérieur » ou « n'oubliez pas casquette et crème solaire »).



- Articuler les actions de prévention solaire avec les projets de végétalisation et d'aménagement des cours d'école, en favorisant des zones d'ombre et des solutions d'ombrage (voiles, structures adaptées).
- Renforcer l'articulation avec le dépistage du cancer de la peau et aller plus loin dans la sensibilisation, en coordonnant les acteurs du territoire et en mobilisant davantage les partenaires pour la distribution d'outils et de protections solaires.

FICHE 16 : METTRE EN PLACE UNE ACTION EXPÉRIMENTALE POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS BUCCODENTAIRES POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU LES PERSONNES EN GRANDE VULNÉRABILITÉ

Objectifs :

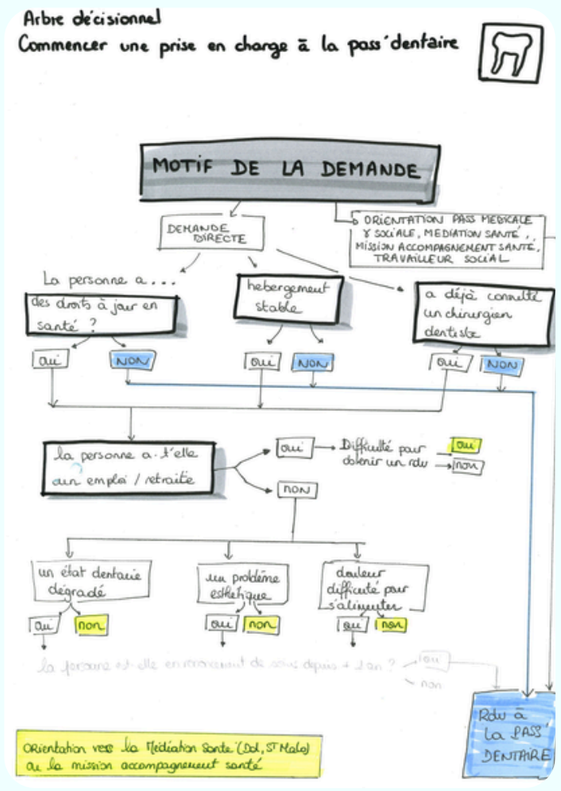
- Favoriser l'accès aux soins buccodentaires des personnes âgées, les personnes en situation de handicap, ou en grande vulnérabilité qui n'ont pas les ressources suffisantes pour accéder à des soins en ville

PUBLICS CIBLES

□ Jeunes enfants : (1 à 12 ans)
□ Jeunes adolescents (12 à 25 ans)
☒ **Personnes âgées**
☒ **Personnes en situation précaire**
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Elus locaux
□ Professionnels
□ Usagers
□ Autres

TERRITOIRES DE L'ACTION

☒ **Pays**
□ EPCI
□ Communes
□ Quartier politique de la ville



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Réunir un groupe projet pour définir le montage opérationnel du dispositif d'accès aux soins bucco-dentaires

L'objectif de réunir un groupe projet pour définir le montage opérationnel du dispositif est atteint. Un diagnostic territorial a mis en évidence un renoncement important aux soins bucco-dentaires chez certains publics en situation de précarité. Le CLS s'est alors saisi de cette problématique en réalisant un état des lieux et en mobilisant les acteurs du territoire, notamment l'ONCD. Une enquête a été menée auprès des chirurgiens-dentistes (18 réponses) ainsi qu'auprès de personnes en situation de précarité à l'hôpital et au CCAS afin de mieux comprendre ces renoncements.
Le projet a ensuite été porté par l'hôpital, qui a recruté un chirurgien-dentiste permettant ainsi l'ouverture du dispositif (les mardis et un mercredi sur deux), et son déploiement progressif.

Expérimenter, sur la durée du CLS, un dispositif permettant un accès aux soins buccodentaires pour des personnes ayant besoin de soins urgents, mais n'ayant pas les ressources suffisantes pour accéder à des soins dentaires en libéral.

L'objectif de cette fiche action du CLS est atteint, avec une montée en charge progressive du dispositif de la PASS dentaire au centre hospitalier (CH), depuis 2022.

Le dispositif s'adresse à un **public en situation de grande précarité, éloigné du système de soins et présentant des difficultés d'accès aux soins dentaires** en ville.

Sur le plan organisationnel, le dispositif évolue d'une phase expérimentale en 2022 vers une structuration progressive de l'activité en 2023, puis une consolidation en 2024–2025 et une organisation régulière des consultations. La **PASS est organisée de manière régulière** avec une ouverture des **consultations tous les mardis et un mercredi sur deux** (semaines paires), permettant d'assurer une **continuité d'accès aux soins sur l'année.**

Des **actions de sensibilisation et de dépistage** sont également menées, par exemple, en 2025 les actions de prévention ont été menées dans des écoles situées en quartiers prioritaires (CF fiche 15), au sein de l'AMIDS ainsi que lors des journées « Santé Précarité », afin de renforcer la prévention et le repérage des publics.

Résultats depuis le lancement du dispositif :

2022 : 40 demis-journées, 21 patients inscrits à la Pass dentaire pour des consultations au CH;
2023 : 41 demi-journées, 27 patients inscrits à la Pass dentaire pour des consultations au CH;
2024 : 126 demi-journées 60 patients inscrits à la Pass dentaire pour des consultations au CH;
2025 : 126 demi-journées d'ouverture dont 10 demi-journées d'actions de dépistage et de sensibilisation, 80 patients inscrits à la Pass dentaire pour des consultations au CH.



LA PASS DENTAIRE À LA JOURNÉE SANTÉ PRÉCARITÉ

FICHE 16 : METTRE EN PLACE UNE ACTION EXPÉRIMENTALE POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS BUCCODENTAIRES POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU LES PERSONNES EN GRANDE VULNÉRABILITÉ

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Le dispositif repose sur une mobilisation conjointe de ressources humaines, financières et matérielles.

Sur le plan humain : il est porté par **l'hôpital avec un chirurgien-dentiste** dédié permettant la prise en charge et les soins des patients et l'appui essentiel d'une équipe au CH qui facilite le parcours des patients, la prise de rendez-vous, l'accompagnement administratif et le lien avec les partenaires sociaux.

Le CLS joue également un rôle de coordination en organisant des actions de repérage et de prévention telles que les journées « Santé Précarité » et les interventions hors les murs.

Sur le plan financier : le dispositif a bénéficié de financements spécifiques, notamment un **fonds dédié** dans le cadre de la **lutte contre la pauvreté (10 000 € pour la PASS dentaire) p**our la phase de lancement puis des crédits **ARS et CPAM.**

Les ressources matérielles : reposent sur les **équipements du cabinet dentaire hospitalier,** permettant la réalisation des consultations, des soins et du suivi, avec une montée en charge progressive de l'activité. Des investissements ont également été réalisés sur l'imagerie.

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

- **Oubli ou absence aux rendez-vous** : 72 consultations manquées sur 336 en 2025, nécessitant rappels et reprogrammations.
- **Ruptures de parcours** après les soins urgents ou en lien avec la perte du suivi social / départ du territoire.
- **un temps administratif et de coordination** clairement dédié à renforcer.
- **Contraintes matérielles** (organisation des locaux, matériel informatique) ne permettant pas encore un accueil adapté des publics en situation de handicap.



LEVIERS FACILITANTS :

- **Portage de la PASS dentaire par l'hôpital et mobilisation du chirurgien-rdentiste.**
- Travail de rappel et de suivi efficace grâce à la **médiatrice en santé**.
- **Coordination avec les partenaires sociaux** permettant de réintégrer les patients dans le parcours de soins.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- L**e dispositif n'a pas vocation à être reconduit en tant qu'action spécifique du futur Contrat Local de Santé**. Désormais pérennisée et portée de manière autonome par le Centre Hospitalier de Saint-Malo, la PASS dentaire poursuivra son développement, notamment à travers le renforcement de son accessibilité, l'extension de ses partenariats et le déploiement d'actions de prévention dans les structures sociales et médico-sociales. Le CLS pourra toutefois continuer à soutenir sa visibilité en favorisant sa promotion auprès des partenaires du territoire. La médiation en santé conservera également un rôle essentiel en orientant les publics les plus vulnérables vers ce dispositif afin de faciliter leur accès aux soins bucco-dentaires.

Les perspectives d'évolution du dispositif visent à renforcer son accessibilité et son maillage territorial:

- Un axe prioritaire concerne la **mise en place de consultations dédiées aux personnes en situation de handicap**, impliquant l'acquisition de matériel adapté (fauteuil dentaire) actuellement en cours et une phase préalable d'évaluation des besoins via des questionnaires auprès des structures concernées, ainsi que le développement de partenariats, notamment avec le pôle psychiatrique du CH.
- Par ailleurs, le **déploiement d'actions de prévention dans les structures sociales et médico-sociales** (foyers de vie, EHPAD) permettra de renforcer le repérage, la réalisation de bilans bucco-dentaires et l'orientation vers la PASS.
- Enfin, l'**élargissement du réseau de partenaires libéraux** apparaît nécessaire, dans un contexte marqué notamment par la fermeture du centre dentaire mutualiste de Saint-Malo.



FICHE 17 : METTRE EN PLACE DES TEMPS D'INFORMATION ET D'INTERCONNAISSANCE POUR LES ACTEURS DU SOIN, À DOMICILE OU EN ÉTABLISSEMENT (SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL)

Objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance et la coordination entre les professionnels de santé du territoire
- Renforcer les coopérations entre professionnels au service des patients et de leur accès aux soins
- Accompagner l'accueil des nouveaux professionnels sur le territoire et favoriser leur implication dans les réseaux existants

L'évaluation de cette action n'a pas pu être réalisée. Malgré plusieurs sollicitations auprès des partenaires, il n'a pas été possible de recueillir les informations nécessaires à l'analyse de sa mise en œuvre. Cette difficulté met en évidence les limites du suivi des actions lorsqu'elles sont portées par un partenaire extérieur au CLS. En l'absence de modalités de suivi et de partage d'information formalisées, il devient difficile de disposer d'une vision consolidée de l'avancement des actions et d'en apprécier les résultats. Ce constat souligne l'intérêt de renforcer les mécanismes de coordination et de reporting entre le CLS et les dispositifs partenaires.

Plus largement, l'évaluation montre que les actions non directement portées par le CLS sont davantage exposées au risque de ne pas être mises en œuvre ou d'être mises en œuvre de manière partielle, en fonction des priorités et des capacités des structures qui en assurent le portage.

FICHE 18 A : POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS VISANT À ACCOMPAGNER VERS LE SOIN LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité
- Améliorer les taux de recours aux bilans de santé proposés par la CPAM
- Renforcer la dynamique partenariale autour de l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

PUBLICS CIBLES

☒ **Personnes en situation précaire**
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Personnes âgées
□ Tout public
□ Elus locaux
□ Professionnels
□ Usagers

TERRITOIRES DE L'ACTION

☒ **Pays**
☒ **EPCI : Saint-Malo Agglomération (volet 1) ; CC de la Bretagne Romantique (volet 2) CC de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel (volets 1 et 2)**
□ Communes
☒ **Quartier politique de la ville**



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Volet 1 : Poursuivre l'animation des « Journées santé précarité »

Une journée annuelle depuis la signature du CLS **"santé précarité"** est organisée à l'**Espace Bougainville à Saint-Malo**, réunissant en moyenne 70 participants. Destinée aux personnes **les plus éloignées du système de soins**, elle propose, sur une plage horaire de 10h à 16h, un accès libre et gratuit à de **nombreuses consultations** : ***santé mentale et addictologie, vie affective et sexuelle, gynécologie, médecine générale, accès aux droits, ainsi que des bilans sanguins, dentaires, auditifs et visuels, et des vaccinations.***

En 2023, les équipes du CDAS ont identifié des difficultés de déplacement pour les habitants du pays de Combourg. Pour y répondre, une seconde journée "santé précarité" a été déployée à **Combourg à partir de 2024 et 2026**, puis à **Dol-de-Bretagne à partir de 2025**, afin d'élargir l'accès au dispositif aux habitants plus éloignés.

Un formulaire est remis aux participants afin de faciliter les échanges et de permettre un accompagnement ultérieur si nécessaire.



Volet 2 : Poursuivre les séances d'information auprès des professionnels sur l'accès aux droits

Volet 3 : Renforcer l'accès aux bilans de santé de la CPAM et aux « Rendez-vous santé » de la MSA

Ce volet n'a pas été mis en œuvre. Au regard de son absence de déploiement, il apparaît pertinent de réinterroger l'opportunité de le reconduire dans le cadre du futur Contrat Local de Santé, ainsi que la persistance du besoin auquel il répondait initialement.

Volet 4 : Renforcer la dynamique partenariale autour de l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

La journée Santé Précarité, organisée à l'échelle du Pays de Saint-Malo, contribue à renforcer les partenariats entre acteurs locaux et à mieux **identifier les besoins et difficultés rencontrés sur le territoire.**

FICHE 18 A : POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS VISANT À ACCOMPAGNER VERS LE SOIN LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Volet Journée santé précarité :

Ressources humaines : Mobilisation de nombreux professionnels de santé bénévoles, accompagnés par les médiateurs en santé et coordinateur du CLS.

Ressources matérielles et logistiques : Kits pour les participants, repas pour les professionnels, matériel nécessaire aux consultations.

Soutien financier : ARS Bretagne, prise en charge des intervenants par la CPTS, autres frais couverts par les partenaires selon les besoins.

Partenaires institutionnels et associatifs : ARS Bretagne, Département d'Ille-et-Vilaine, Assurance Maladie, Mutualité Française, Planning Familial, Centre Hospitalier, Pays de Saint-Malo, CPTS, Saint-Malo Agglomération et la Ville de Saint-Malo....









DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

- Forte affluence (surtout en matinée), pouvant entraîner une perte d'information (récoltée grâce aux formulaires) et donc de suivi.

LEVIERS FACILITANTS :

- Reconnaissance de la journée par les professionnels
- La mobilisation des professionnels de santé bénévolement.
- La médiation en santé
- Création d'une vidéo présentant la journée santé précarité (version courte et longue)

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'action présente des résultats contrastés selon les volets. Deux volets (1 et 4) ont été pleinement mis en œuvre et apparaissent pertinents au regard des besoins du territoire ; leur maintien est donc recommandé dans une logique de pérennisation.

En revanche, les deux autres volets (2 et 3) n'ont pas été réalisés. Ce constat invite à s'interroger sur leur pertinence et sur l'existence réelle des besoins auxquels ils répondaient initialement. À ce stade, ces volets ne semblent pas constituer une priorité à intégrer dans les perspectives, sauf réévaluation ultérieure des besoins.

Les perspectives pourraient ainsi s'orienter vers la consolidation des volets existants, tout en restant attentif à l'évolution des besoins du territoire.



FICHE 18 B : ARTICULER UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION, D'ACCÈS AUX SOINS ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE POUR LES HABITANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE EN ARTICULATION AVEC LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Objectifs :

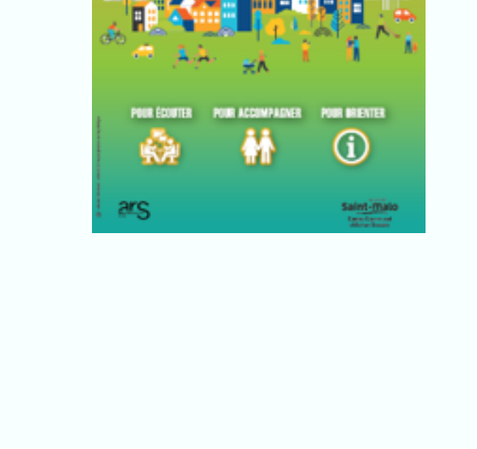
- Améliorer la santé des habitants des quartiers prioritaires en renforçant l'accès aux soins, la prévention et la réduction des inégalités sociales de santé. L'action vise également à promouvoir un environnement favorable à la santé et à la lutte contre la sédentarité. Elle s'appuie sur le développement et la coordination des partenariats entre acteurs locaux de la santé et du social.

PUBLICS CIBLES

☒ **Personnes en situation précaire**
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Personnes âgées
□ Tout public
□ Elus locaux
☒ **Professionnels : Médiation santé, Maison sport santé, réseau sport santé, politique de la ville**
□ Usagers

TERRITOIRES DE L'ACTION

☒ **Pays**
☒ **EPCI : Saint-Malo Agglomération (volet 1) ; CC de la Bretagne Romantique (volet 2) CC de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel (volets 1 et 2)**
□ Communes
☒ **Quartier politique de la ville**



ATTEINTE DES OBJECTIFS

1- Conforter le dispositif de médiation en santé - Renforcer l'accès aux droits et soins

Le dispositif de médiation en santé a reposé de 2020 à 2025 sur une convention de partenariat associant le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Malo, la Ville de Dol-de-Bretagne et le PETR du Pays de Saint-Malo, porteur du CLS.

Dans ce cadre, le rôle du CLS est d'assurer la coordination partenariale du dispositif, notamment à travers l'organisation des instances de suivi (comités de pilotage), la mise en cohérence des actions à l'échelle du territoire et la contribution à la mobilisation et à la mutualisation des ressources, notamment financières, entre les partenaires.

En décembre 2025, une nouvelle convention a été signée entre le PETR du Pays de Saint-Malo et le CCAS de Saint-Malo, actant la poursuite du dispositif sur Saint-Malo.
Le dispositif vise :
Un accompagnement individuel des publics en situation de vulnérabilité afin de faciliter l'accès aux soins et aux droits ;
Des actions collectives en quartiers prioritaires pour renforcer la prévention et l'information en santé.

Le dispositif de médiation à Dol-de-Bretagne, suspendu temporairement, fait l'objet d'une reprise avec la création d'un nouveau poste de médiation en santé en 2026 via la CPTS BRD.

2- Promouvoir la prévention et l'éducation à la santé dans les quartiers prioritaires

De nombreuses actions de prévention et d'éducation à la santé sont mises en œuvre dans les quartiers prioritaires, telles que celles portant sur la nutrition, le tabac ou encore la prévention solaire, déjà détaillées dans les fiches actions précédentes.

Une attention particulière est portée à la déclinaison des actions du CLS à l'échelle des quartiers prioritaires, dès lors que cela est pertinent et faisable, afin de renforcer leur accessibilité et leur impact auprès des habitants concernés.

3- Améliorer l'environnement des quartiers pour favoriser la santé

Ce volet n'a pas été mis en œuvre à ce stade.

4- Améliorer le déploiement des actions permettant de lutter contre la sédentarité avec le soutien des membres du réseau local « sport santé bien-être »

Le CLS soutient le déploiement d'actions en faveur de l'activité physique, dont les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville bénéficient également.

FICHE 18 B : ARTICULER UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION, D'ACCÈS AUX SOINS ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE POUR LES HABITANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE EN ARTICULATION AVEC LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

ATTEINTE DES OBJECTIFS

5- Accompagner le vieillissement de la population dans les quartiers prioritaires (QPV)

2025 : Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Bien vieillir en QPV » lancé en 2025, une action d'aller-vers à destination des personnes âgées (60 ans et +) vivant dans le Quartier Prioritaire de la Ville de Saint-Malo a été mise en œuvre. Portée initialement par l'ADAPEI 35, cette action a permis de proposer des ateliers variés (activité physique adaptée, socio-esthétique, médiation animale, ateliers bien-être, BricoBus, etc.) visant à rompre l'isolement, favoriser le maintien de l'autonomie et améliorer la qualité de vie des habitants. L'action a également reposé sur un important travail de repérage et d'accompagnement des personnes isolées afin de favoriser leur participation. cette action est reprise par le CCAS de Saint malo.

6- Développer et renforcer le partenariat des acteurs locaux de la santé et du social

Le partenariat entre les acteurs s'est renforcé à travers la participation des professionnels de santé aux Journées Santé Précarité ainsi que l'organisation de temps d'échanges entre les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et les acteurs des Quartiers Prioritaires de la Ville.

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

Le déploiement de cette action a reposé sur une mobilisation partenariale importante associant le PETR du Pays de Saint-Malo (porteur du CLS), le CCAS de Saint-Malo, la Ville de Dol-de-Bretagne, les médiatrices en santé ainsi que de nombreux acteurs locaux intervenant dans les quartiers prioritaires. La médiation en santé a constitué une ressource centrale pour favoriser l'accès aux droits et aux soins, accompagner les publics les plus vulnérables et développer des actions collectives de prévention.
la médiation bénéficie de financement : ARS, Région (pour Dol), QPV pour Saint Malo (Etat, Département et collectivité)
Les actions de prévention déployées dans les quartiers prioritaires se sont appuyées sur les partenaires déjà mobilisés dans le cadre des différentes fiches actions du CLS, permettant de décliner les actions du CLS au plus près des habitants.

Concernant le volet « Bien vieillir en QPV », l'action a été portée par l'ADAPEI 35 dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Bien vieillir en QPV », avec le soutien de partenaires institutionnels et de nombreux intervenants spécialisés (activité physique adaptée, socio-esthétique, médiation animale, ateliers bien-être...).

DIFFICULTÉS ET LEVIERS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

DIFFICULTÉS :

- Suivi des actions parfois insuffisant,
- Hétérogénéité d'actions entre les différents secteurs du QPV, nécessitant une adaptation des modalités d'intervention pour favoriser un déploiement plus équilibré des actions (La gare/ La découverte)
- difficultés financement du dispositif du la médiatin de Dol

LEVIERS FACILITANTS :

- Médiation santé
- le comité pilotage mutualisé pour les 2 postes
- Les liens entre Saint Malo et Dol de Bretagne (réunions mensuelles pour travailler sur les actions collectives)

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le maintien du dispositif de médiation en santé apparaît comme un enjeu majeur pour le futur CLS, au regard de son rôle dans l'accompagnement des publics vulnérables, l'accès aux soins et aux droits, ainsi que le développement d'actions de prévention dans les quartiers prioritaires. Il apparaît également pertinent de poursuivre les actions de prévention et d'éducation à la santé déployées dans les QPV, en veillant à maintenir leur adaptation aux besoins des habitants. Le renforcement du partenariat entre les acteurs du champ sanitaire, social et médico-social constitue également un axe à poursuivre afin de favoriser une meilleure coordination des interventions. En revanche, le volet relatif à l'amélioration de l'environnement des quartiers pour favoriser la santé, qui n'a pas été mis en œuvre, mériterait d'être développé dans le cadre du prochain CLS, notamment à travers une approche « Santé dans toutes les politiques » mobilisant les compétences des collectivités territoriales. Enfin, le positionnement du volet consacré au vieillissement dans les quartiers prioritaires peut être réinterrogé, cette thématique relevant désormais principalement du Programme de Prévention de la Perte d'Autonomie (PPA), qui en assure le pilotage et le financement.



FICHE 20 : COORDONNER LES INTERVENTIONS COMMUNALES / INTERCOMMUNALES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET FAVORISER LEUR IMPLICATION DANS LES PROJETS LOCAUX

Objectifs :

- Mobiliser de manière coordonnée les élus du territoire en faveur de l'installation des professionnels
- Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux professionnels de santé
- Structurer l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé

PUBLICS CIBLES

□ Personnes en situation précaire
□ Familles et enfants
□ Personnes en situation de handicap
□ Personnes âgées
□ Tout public
☒ **Elus locaux**
☒ **Professionnels : Professionnels de santé s'installant sur le territoire**
□ Usagers

TERRITOIRES DE L'ACTION

☒ **Pays**
☒ **EPCI : Secteurs prioritaires pour le soutien à l'installation : CC de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, CCBR**
□ Communes
□ Quartier politique de la ville



ATTEINTE DES OBJECTIFS

Volet 1 : Coordonner les interventions en faveur de l'installation des professionnels de santé libéraux :

Une dynamique de coordination a été engagée à travers l'organisation d'une conférence des maires le 24 mai 2023 sur l'accès aux soins. Cet événement a réuni les élus, avec l'appui des CPTS et l'intervention de professionnels de santé du territoire et des territoires voisins, favorisant les échanges et la mise en réseau des acteurs.



Par ailleurs, suite au départ d'un médecin et à l'alerte sur la pénurie de professionnels de santé à Château-Malo, le CLS a pu se mobiliser en organisant une réunion en janvier 2026 afin de mobiliser les acteurs concernés et envisager des réponses adaptées.
le CLS a également participé à des temps de réunions et d'échanges sur le proje de MSP de la Découverte, Saint-Malo. le CLS répond aussi aux demandes des élus en milieu rural.

Volet 2 : Accompagner les futurs professionnels intéressés dans les démarches d'installation à travers une politique d'accueil des nouveaux arrivants

La CPTS joue un rôle central dans l'accompagnement des professionnels souhaitant s'installer. Elle répond aux sollicitations, informe et oriente les porteurs de projet. Le CLS joue le rôle de relais et redirige les professionnels de santé contactant les communes vers la CPTS, facilitant ainsi l'accompagnement.

Volet 3 : Mettre en place un groupe de réflexion associant les membres du comité technique de suivi du CLS et les établissements de santé et structures de coordination intéressés.

Aucun groupe de réflexion formalisé et pérenne n'a été clairement identifié à ce stade.

FICHE 20 : COORDONNER LES INTERVENTIONS COMMUNALES / INTERCOMMUNALES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET FAVORISER LEUR IMPLICATION DANS LES PROJETS LOCAUX

RESSOURCES MOBILISÉES ET PARTENAIRES

- Financement assuré par l'ARS.
- Mobilisation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
- Co-animation de la soirée d'échanges avec l'Assurance Maladie.
- travail engagé sur l'élaboration d'un portrait territorial de la démographie médicale.
- Mobilisation des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES LORS DE LA MISE EN OEUVRE

- Clarification des rôles des différents dispositifs
- Manque de solutions opérationnelles à déployer
- Enjeux d'attractivité et de fidélisation dépassant l'échelle locale
- Difficulté à mobiliser les professionnels de santé
- Des leviers d'action principalement hors du champ de compétence du CLS

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Plusieurs pistes pourraient être approfondies dans le cadre du futur CLS afin de mieux structurer l'intervention du territoire sur les enjeux d'installation, d'attractivité et de maintien des professionnels de santé :

- **Clarifier les rôles respectifs du CLS et des CPTS,** en distinguant les missions de coordination territoriale portées par le CLS de celles relevant des CPTS en matière d'accès aux soins et d'exercice coordonné.
- Poursuivre la réflexion engagée lors de la conférence des maires du 24 mai 2023 sur les leviers permettant de **réduire la charge administrative** pesant sur les médecins généralistes. La possibilité de recourir à des attestations sur l'honneur avait notamment été identifiée pour éviter les ocnsultatinos inutiles (exple : la question des certificats médicaux pour justifier une journée d'absence d'un enfant malade ou obtenir une exonération de cantine). Ces pistes pourraient être approfondies avec les collectivités.
- **Informer les usagers sur le recours aux différents professionnels de santé, afin de favoriser les bons réflexes et de mieux orienter les demandes vers le professionnel adapté.** Cette sensibilisation pourrait faciliter l'accès aux soins et de limiter le recours inadapté aux médecins généralistes et spécialistes. Exple : le recours à une sage-femme pour certains dépistages et suivis gynécologiques, ou au pharmacien pour certaines situations de soins de premier recours, comme la prise en charge d'une cystite...).
- **Sensibiliser les élus aux enjeux de démographie médicale et aux leviers d'action des collectivités,** notamment à travers la réalisation de portraits de territoire à l'échelle des EPCI, permettant de partager une vision objectivée de la démographie médicale, des besoins et des enjeux d'attractivité propres à chaque territoire.
- **Réaliser un état des lieux des « bâtiments santé »** mis à disposition par les collectivités, afin d'identifier les locaux appartenant aux collectivités et accueillant des professionnels de santé, les modalités de mise à disposition existantes et les éventuels besoins d'évolution de cette offre.
- Mettre en débat, à titre exploratoire, **la question d'un éventuel accompagnement financier des collectivités à l'installation des professionnels de santé,** en s'interrogeant sur la pertinence, les modalités et les conditions qui pourraient, le cas échéant, être envisagées à l'échelle du territoire.
- **Renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation et le maintien des professionnels de santé,** en identifiant les leviers pouvant faciliter leur installation et leur maintien, notamment en matière de logement, de mobilité, de garde d'enfants, de qualité de vie, d'accompagnement du conjoint et de connaissance des ressources locales.
- **Améliorer les conditions d'accueil des internes, stagiaires et professionnels en formation,** en facilitant leur accès au logement et à la mobilité, mais également leur découverte du territoire, de son offre de santé et de ses dynamiques locales. Renforcer la coordination entre les acteurs de santé afin de favoriser les mises en relation, les partenariats et leur intégration au réseau local.
- **Renforcer les liens avec les acteurs de la formation et de l'orientation, afin de promouvoir les métiers de la santé, du soin, de l'accompagnement** auprès des jeunes et des publics en orientation, de développer les stages et les immersions et de faciliter la découverte des parcours et métiers de la santé sur le territoire.

Ces différentes pistes pourraient permettre de repositionner la fiche action autour d'une approche plus globale de l'attractivité en santé, en s'appuyant sur les compétences et les leviers d'intervention propres à chaque acteur.

